

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1778

17 juin 2016

SOMMAIRE

ADB Co-Investment S.C.	85315	Benns sàrl	85330
Advantage Luxembourg S.A.	85298	Blue Capital S.A.	85331
AFLESCA Luxembourg S.A.	85344	Blue Capital S.A.	85330
Amazon Europe Holding Technologies S.C.S.	85340	BlueJay Lux 1 S.à r.l.	85322
Amazon Luxembourg S.à r.l.	85315	BlueJay Lux 2 S.à r.l.	85322
Amazon Media EU S.à r.l.	85316	Boise European Holdings 2 S.à r.l.	85323
AME Life Lux S.A.	85344	Bombardier Transportation Financial Services S.à r.l.	85323
Ameriforge International	85316	Bottega S.à r.l.	85323
Amer Sports Luxembourg S.à r.l.	85316	Brandbrew S.A.	85331
Anchor Holdings GP S.A.	85317	Brasserie Jacques	85336
Arc Global II (UK) Holdings S.à r.l.	85337	CaixaBank Global SICAV	85337
ASSET Luxembourg 2016-1 S.à r.l.	85299	Guido de Nadai S.à.r.l.	85343
Atterbury S.A.	85339	Silver Arrow B 2007 S.à r.l.	85340
Avery Dennison Luxembourg Sales S.à r.l. ..	85340	Stella Car SC	85318
Aviva Investors International Fund	85298	Terranola S.à.r.l.	85321
Bâloise Vie Luxembourg S.A.	85321	Terranum Corporate Properties S.à r.l.	85321
Batanga S.A.	85329	Théola S.à r.l.	85318
Bat'Arte Renovations S.à r.l.	85322	Ticos S.A.	85317
Bati-Solutions	85329	Traction Mezz Mid S.à r.l.	85318
B&B Holding S.à r.l.	85322	Weena Rotterdam Real Estate S.à r.l.	85317
Belan Thomson S.à.r.l.-SPF	85329		

Advantage Luxembourg S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-5670 Altwies, 2, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 190.849.

EXTRAIT

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 janvier 2016, la démission des administrateurs MM. Allan Kronborg et Karim Van den Ende a été acceptée et la nomination de

- MM. Ulrik Moller, dirigeant d'entreprise né le 09 September 1981 à Gentofte (Denmark) et demeurant 2, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne à L-1361 Luxembourg en qualité de nouvel administrateur de catégorie A

- Uwe Nielsen, dirigeant d'entreprise né le 07 février 1963 au Danemark et demeurant 2, route de Mondorf à L-5670 Altwies

- M. Kristian Kiilerich, administrateur de sociétés né le 24 avril 1980 à Dragor (Danemark) et demeurant 16, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg et

- Henrik Rouf, administrateur de sociétés né le 11 juillet 1967 au Royaume-Uni et demeurant 130, rue Schetzel à L-2518 Luxembourg, en qualité de nouveaux administrateurs de catégorie B a été acceptée.

Les mandats des administrateurs viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2020.

Au cours de la même assemblée, M. Ulrik Moller a été désigné en qualité d'administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société sous sa signature individuelle pour un terme expirant lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 mars 2016.

Référence de publication: 2016091807/24.

(160060989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

Aviva Investors International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 66.614.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société qui a eu lieu le Mardi 5 avril 2016

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale de la Société que:

- La cooptation avec effet au 7 octobre 2016 de M. Mark FLAHERTY, ayant son adresse professionnelle au 2, rue Du Fort Bourbon, L-1249, Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société, nommé en remplacement de M. Emmanuel Babinet a été ratifiée;

- M. Mark FLAHERTY a été nommé en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 5 avril 2016 jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2017;

- M. Timothy LUCAS a été ré élu en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2017;

- M. Mark PHILLIPS a été ré élu en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2017;

Au 5 avril 2016, le Conseil d'Administration se compose comme suit jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2017:

- M. Mark PHILLIPS, Président et Administrateur

- M. Mark FLAHERTY, Administrateur

- M. Timothy LUCAS, Administrateur

L'Assemblée Générale a élu PriceWaterhouseCoopers Société Coopérative, ayant son siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-1014 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2017.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 12 avril 2016.

Référence de publication: 2016091803/29.

(160060810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

ASSET Luxembourg 2016-1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 205.287.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the fourth day of April.

Before Maître Jean-Paul MEYERS, notary, residing in 5 Rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

AASET 2016-1 International Ltd, an exempted company incorporated with limited liability governed by the laws of the Cayman Islands, with registered office at dms house, 20 Genesis Close, P.O. Box 1344, Grand Cayman, KY1-1108, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands,

duly represented by Ms. Theodora Dimopoulou, Attorney-at-Law with professional address at 4, rue Dicks, L-1417, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Miami, Unites States of America, on March, 31, 2016.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”), which is hereby incorporated:

Chapter I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name.

1.1. The Company has been formed as a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) and is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association (the “Articles”).

1.2. The Company's name is “AASET Luxembourg 2016-1 S.à r.l.” (the “Company”).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a special majority resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. In the event that the single manager or the board of managers of the Company determines, in its sole discretion, that extraordinary social, economic, political or military developments or events have occurred or are imminent may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The corporate object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever and in particular to:

- purchase, acquire, own, hold, convert, maintain, modify, manage, operate, lease, re-lease, sell, or otherwise dispose of aircrafts directly or indirectly own by the Company;

- participate in the development of any financial or commercial enterprise and supporting any obligation or liability in connection with its subsidiaries or affiliated companies by way of loans, guarantees or any other supports, in connection with the corporate object of this article 3 in such manner as the board of managers of the Company may see fit;

- finance or refinance its business activities through the issuance of one or more series of notes, E Certificates and any other securities, upon such terms and conditions as the board of managers of the Company sees fit, for cash or in payment or in partial payment for any property purchased or otherwise acquired;

- engage in currency and interest rate exchange transactions for the purposes of avoiding, reducing, minimizing, hedging against or otherwise managing the risk of any loss, cost, expense or liability arising, or which may arise, directly or indirectly, from any change or changes in any interest rate or currency exchange rate, including but not limited to dealings, whether involving purchases, sales or otherwise, in foreign currency, spot and forward interest rate exchange contracts, forward interest rate agreements, caps, floors and collars, futures, options, swaps and any other currency, interest rate and other similar hedging arrangements and such other instruments as are similar to, or derivatives of, any of the foregoing;

- establish, promote and aid in promoting, constituting, forming or organizing companies, trusts, syndicates, partnerships or other entities of all kinds in any part of the world for the purposes hereof;

- purchase, acquire, surrender and assign policies of insurance and assurances with any insurance company or companies for the purposes hereof; and

- take any action that is incidental to, or necessary to effect, any of the actions or activities set forth above.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques, methods and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is incorporated for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a special majority resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

Chapter II. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1. The Company's share capital is set at twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) represented by one hundred (100) class A shares, one hundred (100) class B shares, one hundred (100) class C shares, one hundred (100) class D shares, one hundred (100) class E shares, one hundred (100) class F shares, one hundred (100) class G shares, one hundred (100) class H shares, one hundred (100) class I shares and one hundred (100) class J shares (collectively the "Shares") in registered form without designation of a nominal value, all subscribed and fully paid-up.

5.2. Both a separate special reserve account and a separate share premium reserve account shall be set up for and assigned to each class of Shares of the Company.

5.3. Any share premium paid in respect of any Shares of any given class upon their issuance shall be allocated to the specific and relevant share premium reserve account of the Company. Any share premium reserve account may be incorporated into the share capital of the Company, subject to the provisions of the Articles. Moreover, the Company may accept contributions of any kind within the limits set forth by the Law without issuing shares or other securities in consideration and allocate such contributions to the share premium reserve account of the relevant class of Shares. The amount of any share premium reserve account may be used, at the sole discretion and by an ordinary resolution of the shareholders, to provide for the payment of the Shares of the relevant class of Shares which the Company may redeem from its respective shareholders, to offset any net losses, to make distributions to the shareholders, or to allocate funds to the legal reserve.

5.4. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a special majority resolution of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each Share entitles the holder to the rights and privileges attached thereto as set out in these Articles and in any shareholders' agreement, as may be entered into and amended by and among the shareholders from time to time.

6.2. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is recognized per Share. Joint owners of one Share must appoint a sole person as their joint representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

The transfer of Shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the share capital of the Company.

A Share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. Each class of Shares may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of any other class of Shares or of the Company itself.

Chapter III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one (1) or more managers appointed by ordinary resolution of the shareholders who shall determine the term of their office. If several managers have been appointed, they shall collectively constitute a board of managers. The managers need not to be shareholders and may be physical persons or legal entities.

7.2. The members of the board of managers might be split into three (3) separate classes of managers, respectively "A manager(s)", "B manager(s)" and "C manager(s)".

7.3 The shareholders shall appoint at least one Independent Manager (as defined below) and shall revoke such person if he or she no longer satisfies the required criteria.

"Independent Manager" means a person which, in the opinion of the shareholder, has the requisite knowledge of the aviation industry and experience in business and finance (it being agreed that the first Independent Manager has such requisite knowledge) to be involved in the management of the Company and that is not at the time of his or her appointment or at any time when such person is serving as an Independent Manager and has not been for a period of five years prior to such appointment (a) an employee, creditor, supplier, manager, direct contractor, officer or director of, any Non-Independent Person or any Affiliate of any such persons, or a spouse of, or person related to (but not more remotely than first cousins) a person described in this clause (a), (b) the beneficial holder (directly or indirectly) of any Ownership Interests (excluding de minimis ownership interests) of any Non-Independent Person or any Affiliate of any such persons, (c) a person who Controls (whether directly, indirectly or otherwise) any Non-Independent Person or any Affiliate of any such persons or an employee, officer, director or manager of any such persons or (d) a person who Controls (whether directly, indirectly or otherwise) any creditor, supplier or contractor of any Non-Independent Person or any Affiliate of any such persons, or an employee, officer, director or manager of any such persons; provided, however, that any such person may serve as an independent trustee, independent manager or independent director of another special purpose vehicle that is an Affiliate of a Non-Independent Person.

"Non-Independent Person" means SASOF III Luxembourg S.à r.l, Apollo Aviation Management Limited or any person holding an E Certificate issued by AASET 2016 -1 International Ltd.

"Affiliate" means, with respect to any Person, any other Person that, directly or indirectly, Controls, is controlled by or is under common Control with, such person or is a director or officer of such Person; for purposes of this definition of Affiliate, "Control" of a Person means the possession, direct or indirect, of the power to direct or cause the direction of the management and policies of such person, whether through the ownership of voting Ownership Interests, by contract or otherwise.

"Controlled" and "Controlling" have meanings correlative to the foregoing.

"Ownership Interests" means all shares of capital stock, all beneficial interests in trusts, all ordinary shares and preferred shares and any options, warrants and other rights to acquire such shares or interests.

"Person" means any natural person, firm, corporation, limited liability company, partnership, joint venture, association, joint-stock company, trust, unincorporated organization, government or any political subdivision thereof or any other legal entity, including public bodies.

7.4 The managers are eligible for reappointment but may be dismissed ad nutum (i.e. at any time, without any duty to show cause and without indemnity) by an ordinary resolution of the shareholders. A manager can resign at any time, but a resigning manager shall continue to hold office until his/her/its successor has been appointed.

Art. 8. Powers of the manager(s).

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single manager or the board of managers, as appropriate, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one (1) or more agents, whether shareholders or not, by the manager, or if there are more than one (1) manager, by the board of managers of the Company or in accordance with article 10.1 and 10.2 of the Articles.

8.3 For the avoidance of doubts, the managers shall observe all corporate or other procedures required under Luxembourg law and under its constitutive documents. In particular, the Company shall conduct its business such that it is [and shall cause each of its direct and indirect subsidiaries (the “Subsidiaries”) to conduct such Subsidiaries' business such that such Subsidiaries remain] a separate and readily identifiable business from, and independent of, any person (other than AASET 2016-1 International Ltd and its direct and indirect subsidiaries) including SASOF III Luxembourg S.à r.l, SASOF US Master Fund III LP, Apollo Aviation Management Limited, Wells Fargo Bank, N.A., Phoenix American Financial Services, Inc and any holder of an E Certificate issued by AASET 2016-1 International Ltd and their respective affiliates (collectively, “Unrelated Parties”). Except as permitted or provided for under any agreement to which the Company and AASET 2016-1 International Ltd are parties, the Company:

a) shall observe all corporate formalities necessary to remain a legal entity separate and distinct from, and independent of, each Unrelated Party;

b) shall maintain its assets and liabilities separate and distinct from those of each Unrelated Party, and will not commingle its assets with those of any Unrelated Party

c) shall maintain its accounts and funds separate and distinct from the accounts and funds of each Unrelated Party and will receive, deposit, withdraw and disburse its funds separately from any funds of any Unrelated Party;

d) shall maintain records, books, accounts and minutes separate from those of any Unrelated Party;

e) shall conduct its own business in its own name, and not in the name of any Unrelated Party;

f) shall maintain separate financial statements, if any, from each Unrelated Party, or if part of a consolidated group, then it will be shown as a separate member of such group

g) shall pay its own liabilities and obligations out of its own funds, whether in the ordinary course of business or not, as a legal entity separate from each Unrelated Party (except in case of enforcement of a guarantee obligation or security agreement executed in writing by an Unrelated Party)

h) shall use separate stationery, invoices and checks from those of each Unrelated Party;

i) shall hold itself out as a separate entity, and correct any known misunderstanding regarding its status as a separate entity;

j) shall not agree to pay or become liable for any Indebtedness of any Unrelated Party,

k) shall not hold out that it is a division of any Unrelated Party, or that any Unrelated Party is a division of it;

l) shall not induce any third party to rely on the creditworthiness or any Unrelated Party in order that such third party will be induced to contract with it; and

m) shall not enter into any transactions between it and any Unrelated Party that are more favourable to the Unrelated Party than transactions that the parties would have been able to enter into at such time on an arm's-length basis with a non-affiliated third party.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's corporate interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers, in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another manager as his/her proxy. A manager may also appoint another manager as his/her proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently. An Independent Manager may only appoint a proxy that is a person who would qualify as an Independent Manager.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if all its members are present or represented. Resolutions of the board of managers must be approved by all the managers. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting (including, for the avoidance of doubts, the Independent Manager).

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication that allows all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in-person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

Art. 10. Representation.

10.1. Subject to article 10.4 below, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the single manager, or, in case the Company is managed by a board of managers, by the joint signature of any two (2) managers of the Company.

10.2. If the general meeting of shareholders decided to create three (3) classes of managers (A managers, B managers and C managers), the Company will only be bound by the joint signature of any A manager together with any C manager.

10.3. Subject to article 10.4 below, the Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles and within the limits of such power.

10.4. Any decisions or resolutions with respect to a Consent Matter (as defined below) shall nevertheless require the approval of the meeting of board of managers in the form provided for in article 9.5 of these Articles.

"Consent Matter" means any decision taken by the Company (including in its capacity as the direct or indirect holder of shares, membership interests, beneficial interests or other equity interests in any subsidiary of the Company) in relation to any of the following matters:

- To the extent permitted under Luxembourg law, institute (or consent to the institution of proceedings to have the Company or any subsidiary of the Company be adjudicated insolvent, or file a petition seeking, or consent to, any insolvency proceeding, reorganization or relief with respect to the Company or any subsidiary of the Company under any applicable law relating to insolvency, or consent to the appointment of an examiner, receiver, liquidator, assignee, trustee, sequestrator or other similar official of the Company or subsidiary of the Company or a substantial part of the Company's or such subsidiary's property, or to make any assignment for the benefit of creditors of the Company or such other entity, or admit in writing the inability of the Company or such other entity to pay its debts generally as they become due, or to take action to dissolve or liquidate the Company or a subsidiary of the Company;

- consolidate or merge the Company or (in the Company's capacity as shareholder or beneficial interest holder) any subsidiary of the Company with any other entity or person;

- wind up the Company or any subsidiary of the Company;

- any decision or proposal relating to an increase, reduction or reclassification of capital of any subsidiary of the Company or issue of shares, membership interests, beneficial interests or other equity interests by any subsidiary of the Company;

- any proposal to amend these Articles or put to the Company as the direct or indirect holder of any shares, membership interests, beneficial interests or other equity interests of any subsidiary of the Company to amend the organisational documents of such subsidiary;

- the transfer of any direct or indirect shares, membership interests, beneficial interests or other equity interests in any subsidiary; and

- any disposal by the Company or any direct or indirect subsidiary of the Company of all or substantially all of its assets

Art. 11. Liability of the managers.

11.1. In connection with their mandate, the managers assume no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name and on behalf of the Company, provided such commitments are in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2. To the extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or wilful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3. To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 192 of the Law, a manager shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or wilful default.

Chapter IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The general meeting of the shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all operations of the Company within the limits of the Law.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to his/her/its shareholding. Each Share is entitled to one vote.

12.3. Without prejudice to articles 12.4 and 12.5 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings of the shareholders of the Company.

12.4. If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

12.5. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

Art. 13. Procedure.

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager of the Company. The single manager, or as the case may be, the board of managers must convene or consult the shareholders following the request of shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital of the Company.

13.2. The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.3. Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

13.4. General meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices for the general meetings.

13.5. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.6. A shareholder may act at any general meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his/her/its proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.7. Ordinary resolutions of the shareholders are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.8. For the avoidance of doubt, each class of Shares has equal voting rights and no distinction is made between the respective classes of Shares when determining the majority or quorum other than for the voting affecting the rights of the shareholders.

13.9. Notwithstanding the above paragraph, any resolution of the general meeting of shareholders of the Company, affecting the rights of the holders of Shares of any class vis-à-vis the rights of the holders of Shares of any other class(es), shall be subject to a resolution both of all the shareholders of the Company and of the shareholders of such class of Shares or the shareholders of the respective classes of Shares.

13.10. Special majority resolutions of the shareholders to inter alia modify or amend the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three (3/4) quarters of the share capital of the Company. However, in no case may the majority oblige any of the shareholders to increase their respective participation in the Company.

13.11. The shareholders can only change the nationality of the Company by unanimous vote.

13.12. Without prejudice and subject to any written agreement which might be entered into from time to time among all of the shareholders of the Company, each of the following matters (the "Shareholders Reserved Matters") shall require the written approval of all the shareholders of the Company by unanimous vote in each case from time to time, and unless expressly provided below, whether or not set forth in the annual business plan or development business plan of the Company:

a) except as permitted by the terms of any written agreement entered into among all of the shareholders from time to time, any merger, conversion or consolidation involving the Company or any of its subsidiaries or, the sale, lease, transfer, exchange or other disposition of all or substantially all of the Company's assets or all of the shares of the shareholders in the Company, in one or a series of related transactions;

b) except as permitted by the terms of any written agreement entered into among all of the shareholders from time to time, the sale or issuance to any third party of any equity interest or securities in the Company or any of its subsidiaries (including any interest, option, warrant or right to purchase or instrument convertible into, or exchangeable for, equity interests in the Company or any of its subsidiaries);

c) except to the extent entered into for the purpose of consummating any of the Shareholders Reserved Matters approved by the shareholders of the Company, entering into any material agreement, contract, license or lease that could result in an obligation or liability of the Company or any of its subsidiaries in excess of EUR 1,000,000, or the amendment, modification, termination or waiver of any term thereof; and

d) except as permitted by the terms of any written agreement entered into among all of the shareholders from time to time, selling, conveying, refinancing or effecting any other transfer of any property or other material asset of the Company or any of its subsidiaries valued at EUR 1,000,000 or more, or any portion thereof, or the entering into of any agreement, commitment or assumption with respect to any of the foregoing.

Chapter V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Financial Year and annual general meeting.

14.1. The Company's financial year shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's financial year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the manager(s), auditor(s) (if any) and shareholder(s) of the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14.4. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, on the third Monday of June of each year at 1.00 p.m. and if such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5. If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice of the meeting which shall take place within the time limit set forth by the Law.

Art. 15. Statutory / External auditor.

15.1. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the financial operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors ("commissaires").

15.2. To the extent required by Law, the operations of the Company shall be supervised by one (1) or several independent qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés").

15.3. The statutory/independent qualified auditor(s) (who shall not be a shareholder and may be a physical person or legal entity) shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be re-eligible.

15.4. The statutory/external auditor(s) will be appointed by an ordinary resolution of the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5.4 of these Articles.

16.2. The general meeting of the shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend in favour of any holder of any Shares of any given class or transfer it to any reserve corresponding to any class of Shares or to carry it forward.

16.3. Any profit which is not distributed to the shareholders in accordance with article 16.2 above may, at the sole discretion of the shareholders, be allocated to the reserve accounts corresponding to the Shares of any given class.

16.4. The balance of the net profits is at the disposal of the shareholders which may resolve to distribute such net profits among the classes of Shares, commensurate to the shareholding of each shareholder within the relevant class of Shares and to allocate to any classes of Shares and relevant share premium reserve account of such class a cumulative preferential annual dividend to be freely determined by the shareholders.

16.5. Interim dividends may be distributed, at any time, under the conditions and subject to the limitations set forth as follows:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(v) if after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

16.6. The Company may redeem its own Shares of any given class, mutatis mutandis, under the conditions and limited set forth in article.

Chapter VI. Dissolution - Liquidation

17.1. The shareholders may dissolve the Company, at any time, by a special majority resolution.

17.2. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one (1) or several liquidators (who shall not be a shareholder of the Company and may be a physical person or a legal entity) appointed by a special majority resolution of the general meeting of shareholders, which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.3. Any liquidation proceeds (boni de liquidation) resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be distributed and paid to the holders of the relevant Shares of the any existing class of Shares (i) pursuant to the distribution rules set forth in article 16 of these Articles and (ii) at the level of each existing class of Shares.

Chapter VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2016.

Subscription - Payment

Thereupon, AASET 2016-1 International Ltd, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe the one hundred (100) class A shares, one hundred (100) class B shares, one hundred (100) class C shares, one hundred (100) class D shares, one hundred (100) class E shares, one hundred (100) class F shares, one hundred (100) class G shares, one hundred (100) class H shares, one hundred (100) class I shares and one hundred (100) class J shares in registered form, without designation of a nominal value, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-).

The amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately One thousand five hundred euros, (EUR 1,500).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to set at four (4) the number of managers and to appoint the following persons as managers of the Company for a term which shall expire after the annual general meeting to be held in 2020.

- Mr. Robert Korn, businessman, residing professionally at 848 Brickell Avenue, Suite 500, Miami, FL 33131, USA
- Mr. Marcus Miller, business manager, with professional address at Connaught House, 1 Burlington Road, Dublin 4, Ireland
- Mr. Fabrice Collin, accountant, with professional address at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, and
- Ms. Valerie Warland, Independent Director, with professional address at 11 rue Jean l'Aveugle, L1148 Luxembourg

Second resolution

The sole shareholder resolve to split the board of managers into three (3) separate classes of managers, namely "A managers", "B managers" and "C managers" and to appoint the above board members as follows:

- Mr. Robert Korn, as A manager;
- Mr. Marcus Miller, as A manager;
- Mr. Fabrice Collin as B manager.
- Ms. Valerie Warland as C manager.

Ms. Valerie Warland shall be deemed to fulfill the requirements of Independent Manager and shall be considered as such for all purposes under the Articles.

Third resolution

The sole shareholder resolves to set the registered office of the Company at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the date first mentioned above.

The present deed, having been read to the proxyholder of the appearing party, was then signed by the proxyholder and the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le quatrième jour du mois d'Avril.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à 5 Rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

AASET 2016-1 International Ltd., une société avec responsabilité limitée (exempted company with limited liability) régie par le droit des Iles Caïman, ayant son siège social à dms house, 20 Genesis Close, P.O. Box 1344, Grand Cayman, KY1-1108, Iles Caïman, enregistrée au registre des sociétés des Iles Caïman,

dûment représentée par Mme Théodora Dimopoulou, Avocat-à-la- Cour avec adresse professionnelle à 4, rue Dicks, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Miami, États-Unis d'Amérique, le 31 Mars 2016.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée, laquelle est ainsi constituée:

Chapitre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Dénomination.

1.1. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présent statuts (les «Statuts»).

1.2. La dénomination sociale de la Société est «AASET Luxembourg 2016-1 S.à r.l.» (la «Société»).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans les limites de la municipalité par décision du gérant unique, ou le cas échéant, par le conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg sur décision spéciale à la majorité renforcée des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Si le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance de la Société estime, à son entière discrétion, que des événements extraordinaires d'ordre social, économique, politique ou militaire de nature à compromettre la poursuite normale de l'activité de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, alors le siège social de la Société pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales qui ont justifié un tel transfert. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, d'acquisition, et d'échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs mobilières de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général, toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer, directement ou indirectement, des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion de portefeuilles de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, et notamment:

- acheter, acquérir, détenir, posséder, aménager, entretenir, transformer, gérer, opérer, louer, sous-louer, vendre et faire toute utilisation ou disposition d'avions détenus directement ou indirectement par la Société.

- participer au développement de toute entreprise financière ou commerciale et prêter concours que ce soit par des prêts, garanties, et tout autre moyen à des filiales ou sociétés affiliées, pour toute action conforme à l'objet social de la Société tel qu'il découle de cet article 3, et de la manière décidée et approuvée par le conseil de gérance de la société.

- assurer le financement ou la recapitalisation de ses activités par l'émission d'un ou plusieurs effets titres, E Certificates et toute autre valeur mobilière, selon les termes et conditions déterminés et approuvés par le conseil de gérance de la Société, souscrits en numéraire ou émis en paiement total ou partiel d'une acquisition immobilière.

- entreprendre des accords relatifs aux risques du fait de transactions notamment risques de change, pour éviter, réduire, minimiser, se prémunir contre ou maîtriser tout risque de perte, coût, dépense, charge ou engagements découlant, directement ou indirectement, du risque inhérent aux taux d'intérêts et risque de change dans la cadre de transactions, acquisitions, ventes et toute autre transaction en devise étrangère, tout contrat d'échange de taux d'intérêts à terme et au comptant, de taux d'intérêts à terme, de taux planchers, tunnels et taux plafonds, contrats à terme, options, swaps, et tout autre opération de couverture de risque et tout instrument dérivé ou similaire aux instruments précités.

- établissement, promotion, assistance pour la promotion, constitution, développement, organisation de sociétés, trusts, consortiums, associations et de toute autre entité de toute nature sans limitation géographique, en vue de la réalisation des présentes;

- acquisition, achat, abandon, cession de polices d'assurances de toute société d'assurances ou de toute autre société, en rapport avec l'accomplissement de l'objet social;

- entreprendre toute action accessoire ou essentielle à l'accomplissement de l'objet social.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, créances et emprunts obligataires et tout autre type d'instrument de dette et/ou de titres donnant accès au capital. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs mobilières de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'assurer leur gestion efficace, y compris toute technique et instrument visant à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favoriseraient ou se rapporteraient, directement ou indirectement, à la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, sur décision spéciale à la majorité renforcée des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs de ses associés.

Chapitre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) représenté par cent (100) parts sociales A, cent (100) parts sociales B, cent (100) parts sociales C, cent (100) parts sociales D, cent (100) parts sociales E, cent (100) parts sociales F, cent (100) parts sociales G, cent (100) parts sociales H, cent (100) parts sociales I et cent (100) parts sociales J sous forme nominative (ensemble les «Parts Sociales»), sans désignation de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Un compte de réserve spéciale et un compte de réserve de prime d'émission doivent être distinctivement mis en place pour chacune des catégories de Parts Sociales de la Société et attribués à chaque d'entre elles.

5.3. Toute prime d'émission versée en contrepartie de l'émission de Parts Sociales d'une catégorie donnée doit être affectée au compte de réserve de prime d'émission spécifique et concerné de la Société. Le capital social de la Société peut être augmenté par incorporation de tout compte de réserve de prime d'émission, sous réserve des dispositions prévues par les Statuts. En outre, la Société peut accepter des apports de tout type dans les limites définies par la Loi sans que de nouvelles parts sociales ou autres titres ne soient émis en contrepartie et d'allouer ces apports au compte de réserve de prime d'émission de la catégorie de Parts Sociales concernée. Le montant inscrit sur tout compte de réserve de prime d'émission peut être, à la seule discrétion et sur décision ordinaire de l'assemblée générale des associés, utilisé pour payer les Parts Sociales de la catégorie concernée (lesquelles peuvent être rachetées auprès des associés par la Société), pour compenser les pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés ou pour être affecté à la réserve légale.

5.4. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises sur décision spéciale à la majorité renforcée des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts Sociales.

6.1. Chaque Part Sociale donne droit à son détenteur aux droits et privilèges qui y sont attachés selon les règles énoncées dans les présents Statuts et dans tout pacte d'actionnaires qui peut être conclu entre les associés de la Société et modifié de temps à autre.

6.2. Envers la Société, les Parts Sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale n'est admis. Les copropriétaires d'une Part Sociale sont tenus de désigner une seule et même personne comme leur représentant commun auprès de la Société.

6.3. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés.

Le transfert de Parts Sociales (inter vivos) à des non associés est soumis à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

Un transfert de Parts Sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après notification à la Société ou acceptation par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et pourra être consulté par chaque associé qui en ferait la demande.

6.5. Chaque catégorie de Parts Sociales peut être liquidée séparément des autres catégories sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation de toute autre catégorie de Parts Sociales ou de la Société elle-même.

Chapitre III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants nommés par décision ordinaire des associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront ensemble un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas nécessairement associés et peuvent être une personne physique ou une personne morale.

7.2. Les membres du conseil de gérance peuvent être répartis en trois (3) classes distinctes de gérants, nommées respectivement «gérant(s) A», «gérant(s) B» et «gérant(s) C».

7.3. Les actionnaires désigneront au moins un Gérant Indépendant (défini ci-dessous) qui pourra être révoqué s'il ne satisfait plus aux critères requis.

«Gérant Indépendant» désigne une personne qui, de l'avis des actionnaires, dispose des connaissances requises de l'industrie aéronautique et d'une expérience du monde des affaires et de la finance (étant entendu que le premier Gérant Indépendant possède lesdites connaissances requises) pour être impliqué dans la gestion de l'entreprise et qu'il n'ait pas, à sa nomination ou pendant qu'il exerce sa fonction de Gérant Indépendant ainsi que durant les cinq années précédant sa nomination, occupé les fonctions a) d'employé, de créancier, de fournisseur, gérant, contractant direct, agent ou directeur de toute Personne Non-Indépendante ou tout Affilié de ces personnes ou un/une époux/se ou toute autre personne avec un lien familial (mais ne dépassant pas le cercle des cousins germain) avec une des personnes décrites dans la clause a), b) de porteur véritable (directement ou indirectement) de toute Participation (excluant les participations minimales) de toute Personne Non-Indépendante ou tout Affilié de ces personnes c) de Personnes exerçant le Contrôle (directement ou indirectement ou autre) sur toute Personne Non-Indépendante ou un Affilié de ces personnes ou un employé, agent directeur ou gérant de ces personnes ou d) une personne exerçant le Contrôle (directement ou indirectement ou autre) sur tout créancier, fournisseur ou contractant d'une Personne Non-Indépendante ou tout Affilié de ces personnes ou tout employé, agent, directeur ou gérant de ces personnes, étant entendu que ces personnes pourront agir comme trustee indépendant, administrateurs ou gérants indépendants d'un autre véhicule ad hoc qui est un Affilié d'une Personne Non-Indépendante.

«Personne Non-Indépendante» désigne SASOF III Luxembourg S.à r.l, Apollo Aviation Management Limited ou toute personne détentrice d'E Certificates émis par AASET 2016-1 International Ltd ou d'intérêt dans des titres ou instruments émis par AASET 2016-1 International Ltd.

«Affilié» désigne, à l'égard de toute Personne, toute Personne qui, directement ou indirectement Contrôle, est contrôlée par ou est sous le Contrôle commun de cette personne ou est gérant ou agent de cette Personne; pour les besoins de cette définition d'Affilié,

«Contrôle» d'une Personne désigne la possession directe ou indirecte du pouvoir de diriger ou de donner des instructions concernant le management et les politiques de cette personne, de par des droits de vote lié à une Participation ou par un contrat ou tout autre moyen.

«Contrôlé et Contrôlant» ont le sens des dispositions mentionnées ci-dessus.

«Participation» désigne tous capital-actions, tous intérêts bénéficiaires dans un trust, toutes actions ordinaires et actions privilégiées et toutes options, bons de souscription ou tous autres droits d'acquiescer ces parts ou intérêts.

«Personne» désigne toute personne physique, entreprise, société, société à responsabilité limitée, partenariat, joint-venture, association, sociétés anonymes, trusts, organismes non constitués, gouvernement ou toute subdivision politique ou toute autre entité, y compris les organismes publics.

7.4. Les gérants sont rééligibles mais ils peuvent être révoqués ad nutum (c'est-à-dire à tout moment, sans motif et sans indemnité) sur décision ordinaire des associés. Un gérant peut démissionner à tout moment mais celui-ci sera tenu d'exercer de manière provisoire son mandat jusqu'à ce qu'un successeur lui soit désigné.

Art. 8. Pouvoirs des gérants.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés aux associés en vertu de la Loi ou des présents Statuts relèveront de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un (1) ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un (1) gérant, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.1 et à l'article 10.2 des Statuts.

8.3. Pour éviter toute ambiguïté, le conseil de gérance devra respecter toutes les procédures requises en droit Luxembourgeois et selon ses documents constitutifs. La Société devra, en particulier, gérer ses affaires de façon indépendante sans immixtion de toute autre entité juridique ou personne physique (autre que AASET 2016-1 International Ltd et ses filiales directes ou indirectes), notamment SASOF III Luxembourg S.à r.l, SASOF US Master Fund III LP, Apollo Aviation Management Limited, Wells Fargo Bank, N.A., Phoenix American Financial Services, Inc et de tout détenteur de E Certificate émis par AASET 2016-1 International Ltd et les parties liées à ces parties (collectivement, les «Parties Non Liées») et s'assurer que chacune de ses filiales directes et indirectes (les «Filiales») conduisent leurs affaires de telle façon que chacune de ces Filiales demeure une entité à part entière sans immixtion de toute Partie Non Liée. Sous réserve de toute disposition contraire d'un contrat auquel la Société et AASET 2016-1 International Ltd, sont parties, la Société:

a) devra respecter toutes les formalités et diligences requises pour demeurer une entité juridique distincte et autonome des Parties Non-Liées;

b) devra maintenir et ne fera pas de mélange de ses actifs et passifs avec ceux d'une Partie Non-Liée et ne fera pas de confusion de ses actifs avec les actifs d'une Partie Non Liée;

c) devra maintenir ses comptes et un financement distinct des comptes et financements des Parties Non-Liées, et veillera à ce que toute réception, dépôt, retrait ou versement de fonds soit effectué de manière autonome par rapport aux Parties Non-Liées;

d) devra tenir ses livres, dossiers, comptes et procès-verbaux de manière autonome par rapport aux Parties Non-Liées;

e) devra conduire ses affaires en son nom propre, et non pour le compte des Parties Non-Liées;

f) devra tenir une comptabilité séparée de celle des Parties Non-Liées, et en cas de consolidation de groupe, la Société devra apparaître distinctement comme une entité consolidée à part;

g) devra régler ses charges et assumer ses obligations avec ses fonds propres, à l'occasion ou hors cours normal des affaires, en tant qu'entité juridique distincte des Parties Non-Liées (à l'exception de la réalisation d'un contrat de garantie écrit avec une Partie Non-Liée).

h) devra faire usage de documents et papiers en tête, factures et chèques distincts de ceux des Parties Non-Liées;

i) devra veiller à se maintenir en tant qu'entité indépendante et remédier à toute erreur ou malentendu constaté quant à son statut d'entité autonome;

j) devra refuser tout paiement ou toute responsabilité liée au paiement d'une dette pour le compte des Parties Non-Liées,

k) ne doit pas laisser entendre qu'elle est une division d'une Partie Non-Liée, ou que toute Partie Non-Liée est une division de la Société.

l) n'encouragera pas les tierce parties à se fier à la solvabilité d'une Partie Non-Liée pour contracter avec la Société;

m) ne conclura pas de transactions avec des Parties Non-Liées dans des conditions plus favorables aux Parties Non-Liées que celles aux conditions de marché qui auraient été applicables avec une tierce partie indépendante.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Une convocation écrite sera adressée à tous les gérants, par lettre, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique, pour toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société reçu soit en original, soit en copie envoyée par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant aux heures et lieux prévus dans un calendrier préalablement adopté par décision du conseil de gérance de la Société.

9.4. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, soit en original soit en copie envoyée par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également désigner un autre gérant comme son mandataire par téléphone, sous réserve que cette nomination soit ensuite confirmée par écrit. Un Gérant Indépendant ne pourra désigner comme mandataire qu'une personne qui pourrait être qualifiée de Gérant Indépendant.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer et agir que si tous ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance devront être approuvées par tous les gérants. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion. (y compris, pour éviter tout doute, le Gérant Indépendant)

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de télécommunication similaire qui permet d'identifier, d'entendre et de parler avec les personnes participant à la réunion. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Des décisions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société dans les mêmes conditions que les décisions adoptées au cours d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une décision identique, confirmées soit en original soit en copie envoyée par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

Art. 10. Représentation.

10.1. Sous réserve de l'article 10.4 ci-dessous la Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou si la Société est gérée par un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux (2) gérants de la Société.

10.2. Dans l'éventualité où trois (3) classes de gérants sont créées (gérants A, gérants B et gérants C), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant C.

10.3. Sous réserve de l'article 10.4 ci-dessous la Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2 des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

10.4. Les décisions et résolutions sur une Question de Consentement (telle que définie ci-dessous) sont néanmoins soumises à l'approbation de la réunion du conseil de gérance, sous la forme prévue à l'article 9.5 de ces statuts.

«Question de Consentement» désigne toute décision prise par la Société (y compris en qualité de détenteur direct ou indirect d'actions, de participations, ou d'intérêts bénéficiaires dans une filiale de la Société) par rapport à l'une des questions suivantes:

- Dans la mesure où cela est permis par la loi luxembourgeoise, l'institution (ou le consentement à l'institution) d'une procédure impliquant que la Société ou une filiale de la Société ne soient jugées insolvable ou déposent une requête dans ce sens, ou le consentement à toute procédure d'insolvabilité, de réorganisation ou de secours à l'égard de la Société ou d'une filiale de la Société en vertu de toute loi applicable en matière de faillite, ou le consentement à la nomination d'un expert, administrateur judiciaire, séquestre, liquidateur, cessionnaire, le syndic, séquestre ou autre responsable de la Société ou d'une filiale de la Société ou d'une partie importante de la propriété de ces filiales Société ou, ou de faire une cession au profit des créanciers de la Société ou toute autre entité, ou d'admettre par écrit l'incapacité de la Société ou toute autre entité de payer ses dettes en général à leur échéance ou de prendre des mesures pour dissoudre ou liquider la Société ou d'une filiale de la Société;

- Consolider ou fusionner la Société ou (dans la capacité de la Société à titre d'actionnaire ou porteur d'intérêt bénéficiaire) une filiale de la Société avec une autre entité ou personne;

- Liquider la Société ou une filiale de la Société;

- Toute décision ou proposition relative à une augmentation, réduction ou aux apports en capital d'une filiale de la Société ou à l'émission d'actions, de parts, d'intérêts bénéficiaires ou d'autres titres de participation par une filiale de la Société;

- Toute proposition visant à modifier les statuts ou de permettre à la Société d'être détenteur direct ou indirect des actions, des participations, d'intérêts bénéficiaires ou d'autres titres de participation d'une filiale de la Société en vue de modifier les documents organisationnels de cette filiale;

- Le transfert des actions directes ou indirectes, des participations, des intérêts particuliers ou d'autres titres de participation dans une filiale; et

- Toute cession par la Société ou d'une filiale directe ou indirecte de la Société de la totalité ou la quasi-totalité de ses actifs

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom et pour le compte de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, pour toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, convenue ou omise dans le cadre de l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 192 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quel qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

Chapitre IV. Assemblées générales des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble de la collectivité des associés de la Société. L'assemblée générale dispose des pouvoirs les plus étendus pour décider, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations faites par la Société dans les limites de la Loi.

12.2. Le droit de vote est proportionnel au nombre de Parts Sociales détenues par chaque associé dans le capital social de la Société. Chaque Part Sociale donne droit à un vote.

12.3. Sans préjudice des articles 12.4 et 12.5 des présents Statuts, les décisions des associés sont adoptées en assemblées générales des associés de la Société.

12.4. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés pourront être prises par décision circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une décision identique, données soit en original soit en copie envoyée par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

12.5. L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Art. 13. Procédure.

13.1. Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social de la Société.

13.2. Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original soit en copie envoyée par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.3. Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.4. Les assemblées générales des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées générales.

13.5. Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.6. Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original soit en copie envoyée par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.7. Les décisions ordinaires des associés ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.8. Afin d'éviter toute confusion, toutes les catégories de Parts Sociales ont des droits de vote égaux et aucune distinction n'est faite parmi les catégories respectives de Parts Sociales lors de la détermination de la majorité ou du quorum autre que pour le vote affectant les droits des associés.

13.9. Nonobstant le paragraphe précédent, toute décision de l'assemblée générale des associés de la Société, affectant les droits des porteurs de Parts Sociales d'une catégorie quelconque vis-à-vis des droits des porteurs de Parts Sociales de toute(s) autre(s) catégorie(s), doit faire l'objet d'une décision à la fois de tous les associés de la Société et des associés de la catégorie de Parts Sociales qui est concernée ou des associés des catégories de Parts Sociales respectives qui sont concernées.

13.10. Cependant, les décisions spéciales à la majorité renforcée de l'assemblée générale des associés pour inter alia modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

13.11. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

13.12. Sans préjudice, et sous réserve de tout accord écrit conclu de temps à autre entre tous les associés de la Société, chacun des sujets suivants (les Compétences Réservées aux Associés) nécessitera l'approbation écrite de tous les associés

de la Société par un vote unanime sur chaque sujet, que ce soit ou non prévu par le plan d'action annuel ou le plan de développement de la Société sauf stipulation expresse contraire ci-dessous;

a) à l'exception de ce qui est autorisé par les termes de tout accord écrit adopté par tous les associés de temps à autre, toute fusion, transformation ou consolidation concernant la Société ou une de ses filiales ou, la vente, la location, le transfert ou l'échange ou toute autre disposition de tout ou substantiellement de tous les biens de la Société ou de toutes les actions des associés de la Société, en une ou une série de transactions liées;

b) à l'exception de ce qui est autorisé par les termes de tout accord écrit adopté par tous les associés de temps à autre, la vente ou l'émission à toute tierce personne de tout intérêt sur le capital ou tout autre titre de la Société ou d'une de ses filiales (y inclus tout intérêt, option, mandat, droit d'achat ou instrument échangeable en un intérêt au capital de la Société ou de l'une de ses filiales);

c) à l'exception des mesures admises pour implémenter les Compétences Réservées aux Associés approuvées par les associés de la Société, entrer dans tout accord matériel, contrat, licence ou bail dont pourrait résulter une obligation ou une dette de la Société ou de ses filiales dépassant EUR 1,000,000, ou la modification, la résiliation ou la renonciation de toute condition en rapport; et

d) à l'exception de ce qui est autorisé par les termes de tout accord écrit adopté par tous les associés de temps à autre, de vendre, de transmettre, refinancer ou d'effectuer toute autre sorte de transfert de toute propriété ou bien matériel de la Société ou d'une de ses filiales évalué à plus de EUR 1,000,000, en entier ou en part, ou de conclure tout accord, compromis ou assumer des obligations en rapport avec ceci.

Chapitre V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social et assemblée générale annuelle.

14.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaires et bilan au siège social de la Société.

14.4. Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin à 13.00 heures et si ce jour n'est pas un jour ouvrable où les banques sont ouvertes à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5. Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

Art. 15. Commissaire / Réviseur d'entreprise.

15.1. Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq (25) associés, les activités financières de la Société seront supervisées par un (1) ou plusieurs commissaires.

15.2. Dans la mesure requise par la Loi, les opérations de la Société seront supervisées par un (1) ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréées.

15.3. Le ou les commissaires ou, le cas échéant, le ou les réviseurs d'entreprises agréé (qui ne peuvent être des associés de la Société et peuvent être une personne physique ou une personne morale) seront désignés pour une durée maximale de six (6) ans et seront rééligibles.

15.4. Le ou les commissaires ou, le cas échéant, le ou les réviseurs d'entreprises seront nommés sur décision ordinaire de l'assemblée générale des associés de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pourcent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve légale requise par la Loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pourcent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé, augmenté ou réduit selon l'article 5.4 des Statuts.

16.2. L'assemblée générale des associés a le pouvoir discrétionnaire de disposer de tout excédent. Elle peut en particulier affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende en faveur de tout porteur de toutes Parts Sociales d'une catégorie donnée ou de le transférer à la réserve de toute catégorie de Parts Sociales ou de le reporter à nouveau.

16.3. Tout bénéfice qui ne serait pas distribué aux associés conformément à l'article 16.2 ci-dessus peut, à la seule discrétion des associés, être affecté aux comptes de réserve correspondant aux Parts Sociales de toute catégorie donnée.

16.4. Le solde des bénéfices nets est à la disposition des associés qui peuvent décider de distribuer ces bénéfices nets entre les différentes catégories de Parts Sociales, proportionnellement à la participation de chaque associé au sein de chaque catégorie de Parts Sociales concernée et d'allouer au compte de réserve de prime d'émission de la catégorie de Parts Sociales concernée un dividende annuel préférentiel cumulatif devant être déterminé librement par les associés.

16.5. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions et sous réserve des limitations prévues ci-dessous:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gestion de la Société;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des acomptes sur dividendes est adoptée par les associés de la Société;
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés; et
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

16.7. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales de toute catégorie donnée, mutatis mutandis, dans les conditions et limites prévues à l'article 16.5.

Chapitre VI. Dissolution - Liquidation

17.1. Les associés peuvent dissoudre la Société, à tout moment, par une décision spéciale à la majorité renforcée de l'assemblée générale des associés.

17.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un (1) ou plusieurs liquidateurs (qui ne peuvent être des associés de la Société et peuvent être une personne physique ou une personne morale) nommés par une décision spéciale à la majorité renforcée de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.3. Tout boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué et versé aux porteurs des Parts Sociales des catégories existantes concernées (i) conformément aux règles de répartition prévues à l'article 16 de ces Statuts et (ii) au niveau de chaque catégorie de Parts Sociales existante.

Chapitre VII. Dispositions générales

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout autre contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

Sur ces faits, AASET 2016-1 International Ltd, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire cent (100) parts sociales A, cent (100) parts sociales B, cent (100) parts sociales C, cent (100) parts sociales D, cent (100) parts sociales E, cent (100) parts sociales F, cent (100) parts sociales G, cent (100) parts sociales H cent (100) parts sociales I et cent (100) parts sociales J sous forme nominative, sans désignation de valeur nominale et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-).

Le montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à Mille cinq cents euros (EUR 1,500).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de fixer à quatre (4) le nombre de gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que gérant de la Société pour une période déterminée dont le terme prendra fin à compter de l'assemblée générale annuelle des associés devant être tenue en 2020.

- Monsieur Robert Korn, entrepreneur, demeurant professionnellement à 848 Brickell Avenue, Suite 500, Miami, FL 33131, États-Unis d'Amérique;
- Monsieur Marcus Miller, directeur, demeurant professionnellement à Connaught House, 1 Burlington Road, Dublin 4, Ireland;
- Monsieur Fabrice Collin, comptable, demeurant professionnellement au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, et

- Madame Valérie Warland, administrateur indépendant, demeurant professionnellement au 11 rue Jean l'Aveugle, L1148 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de répartir le conseil de gérance en trois (3) classes de gérants, respectivement la classe de «gérants A», la classe de «gérants B» et la classe de «gérants C», et de répartir les membres nommés ci-dessus comme suit:

- Mr. Robert Korn, gérant A;
- Mr. Marcus Miller, gérant A;
- Mr. Fabrice Collin gérant B et
- Mme Valérie Warland, gérant C

Mme Valérie Warland est réputée répondre aux critères de Gérant Indépendant et devra être considéré comme tel aux fins de ces Statuts.

Troisième résolution

L'associé unique a décidé d'établir le siège social de la Société au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare, à la requête du mandataire de la partie comparante, que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite du présent acte et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Theodora Dimopoulou, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 avril 2016. Relation: EAC/2016/8299. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Monique Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 04 avril 2016.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016091805/924.

(160060843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

ADB Co-Investment S.C., Société Civile.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg E 5.072.

Il est à noter que:

- BERNARD Don, résidant à 43004 Blacklick, Ohio, 686 Widebridge Drive (États-Unis d'Amérique) et
 - JINGKUN Shen, résidant à Chaoyang District, Beijing, 807 Bei Yuan Jia Yuan Lian Pa Yuan 8 (Chine)
- ne sont plus associés de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2016091806/13.

(160061334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

Amazon Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R.C.S. Luxembourg B 176.665.

EXTRAIT

Par résolutions écrites du 8 mars 2016, l'associé unique a décidé d'approuver le renouvellement avec effet immédiat, de la société Ernst & Young SA, située au avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 47771, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société,

jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle se tenant en 2017 ou l'adoption des résolutions écrites approuvant les comptes annuels de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2016.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2016091781/18.

(160060802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

Amazon Media EU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R.C.S. Luxembourg B 112.767.

—
EXTRAIT

Par résolutions écrites du 8 mars 2016, l'associé unique a décidé d'approuver le renouvellement avec effet immédiat de la société Ernst & Young SA, située au 35E, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du R.C.S, Luxembourg sous le numéro B 47771, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société, jusqu'à la tenue de rassemblée générale annuelle se tenant en 2017 ou l'adoption des résolutions écrites approuvant les comptes annuels de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2016.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2016091782/18.

(160060965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

Amer Sports Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 110.287.

—
Par résolutions signées en date du 29 mars 2016, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Manfred Schneider, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

2. Nomination d'Erik Adam, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2016.

Référence de publication: 2016091783/15.

(160061376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

Ameriforge International, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 128.187.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions du conseil de gérance prises en date du 3 mars 2016 que:

- Monsieur Curtis Samford, ayant son adresse au 945, Bunker Hill, suite 500, USA 77024 Houston, gérant de catégorie A, a été nommé Président du Conseil pour la durée de son mandat, et;

- Monsieur Thomas Giles, ayant son adresse au 945, Bunker Hill, suite 500, USA 77024 Houston, gérant de catégorie A, a été nommé Vice-Président du Conseil pour la durée de son mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2016.

Pour AMERIFORGE INTERNATIONAL S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016091785/18.

(160060970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

Anchor Holdings GP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 170.664.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue le 12 avril 2016

- L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Jonathan David Ford de son mandat d'Administrateur A de la Société avec effet au 12 avril 2016.

- L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Jared Woloshin, né le 10 janvier 1980 à Brooklyn, New York, États-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 399 Park Avenue, 10022 NY New York, États-Unis d'Amérique, comme Administrateur A de la Société à compter du 12 avril 2016 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Muriel Basso

Administrateur B

Référence de publication: 2016091786/17.

(160061495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

Weena Rotterdam Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 198.083.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2016.

Référence de publication: 2016091726/10.

(160060245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

Ticos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8381 Kleinbettingen, 44, rue de Steinfort.

R.C.S. Luxembourg B 80.915.

—
Les décisions suivantes sont prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 16 octobre 2015:

G.T. Fiduciaires S.A., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, est nommée commissaire aux comptes de la société, en remplacement de la Société Luxembourgeoise de Révision Sàrl, dont le mandat a expiré.

Madame Michèle Thill, demeurant à L-8381 Kleinbettingen, 44, rue de Steinfort, est nommée administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Gumersindo Dominguez, dont le mandat a expiré.

Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes sont ensuite prolongés et expireront à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2016.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2016091695/18.

(160060186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

Traction Mezz Mid S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 199.985.

—
EXTRAIT

1) Il résulte d'une décision prise par l'actionnaire unique de la Société en date du 29 Mars 2016 que:

- Monsieur Szymon Dec, née le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, demeurant professionnellement au 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de gérant de la Société, à compter du 29 mars 2016 pour une durée indéterminée.

2) Le conseil de Gérance de la Société est dorénavant composé par:

- Petr Klimo, gérant
- Peter Dickinson, gérant
- Szymon Dec, gérant
- Michael Thomas, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2016091676/22.

(160060066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

Théola S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 111.280.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016091693/10.

(160060691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

Stella Car SC, Société Civile.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg E 5.884.

—
STATUTS

L'an deux mille seize, le sixième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Henri MASDURAUD, gérant de sociétés, né le 1^{er} février 1962 à Saint-Etienne (France), demeurant à F-57160 Châtel-Saint-Germain, 13B, Avenue de la Libération;

2.- Madame Meri GIANNETTI, gérante de sociétés, née le 25 juillet 1962 à Borgosesia (Italie), demeurant à F-57160 Châtel-Saint-Germain, 13B, Avenue de la Libération;

3.- Monsieur Adrien MASDURAUD, directeur de société, né le 8 décembre 1990 à Metz (France), demeurant à F-57160 Châtel-Saint-Germain, 13B, Avenue de la Libération;

ici tous représentés par Ksenia ROMANCHENKO, employée privée, demeurant professionnellement à Bettembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société a pour objet, dans la limite d'opérations à caractère strictement civil, la détention de véhicules automobiles ainsi que la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou

étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

D'une façon générale, la société pourra effectuer toutes autres activités nécessaires ou utiles, susceptibles de favoriser soit directement, soit indirectement, la réalisation de cet objet, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Art. 2. La société prend la dénomination de «STELLA CAR SC», société civile.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle pourra être dissoute par anticipation par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité des associés représentant trois quarts des parts sociales de la société.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés, réunis en assemblée générale.

Art. 5. Le capital social est fixé à trois mille euros (EUR 3.000,-), représenté par trois cents (300) parts, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les parts ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Henri MASDURAUD, prénommé, cent parts	100 parts
2. Madame Meri GIANNETTI, prénommée, cent parts	100 parts
3. Monsieur Adrien MASDURAUD, prénommé, cent parts	<u>100 parts</u>
Total: trois cents parts	300 parts

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de telle sorte que la somme de trois mille euros (EUR 3.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Art. 6. La cession des parts s'opère par acte authentique ou sous seing privé en observant les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des associés ou des non-associés que suivant une décision unanime de tous les associés.

En cas de transfert pour cause de mort, les héritiers ou légataires de l'associé décédé doivent être agréés à l'unanimité des associés survivants. Cet agrément n'est cependant pas requis en cas de transfert aux héritiers légaux.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, le ou les gérants devra/devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers légaux de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Les héritiers et légataires de parts ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, pendant la durée de la société, et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellés sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 11. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés-gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre, leurs pouvoirs et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des associés-gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Le ou les gérants ne pourront être révoqués que suivant une décision unanime de tous les associés.

Art. 12. Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet ainsi que les actes de disposition.

Le ou les gérants peuvent acheter ou vendre tous biens, véhicules automobiles, contracter tous prêts, sous réserve de l'accord unanime des associés.

Il(s) administre(nt) les biens de la société et il(s) la représente(nt) vis-à-vis des tiers et de toutes administrations.

Il(s) régleme(nt) et arrête(nt) tous comptes avec tous créanciers et débiteurs. Il(s) exerce(nt) toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant. Il(s) autorise(nt) aussi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations et toutes mainlevées d'inscription, saisies, oppositions et autres droits avant ou après paiement.

Il(s) arrête(nt) les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés, il(s) statue sur toutes propositions à lui/leur faire et arrête(nt) son/leur ordre du jour.

L'énumération susmentionnée est énonciative mais non limitative.

Art. 13. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 14. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice social commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2016.

Art. 15. Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-gérants quand ils jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 16. Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitiers et nue-propriétaires, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

Art. 17. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quel qu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises que suivant une décision unanime de tous les associés.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 19. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil, ainsi que la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et leurs modifications ultérieures, trouveront application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour sa constitution sont estimés à environ neuf cents euros (EUR 900,-)

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à un (1).
2. Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Henri MASDURAUD, gérant de sociétés, né le 1^{er} février 1962 à Saint-Etienne (France), demeurant à F-57160 Châtel-Saint-Germain, 13B, Avenue de la Libération.

3. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

4. Le siège social de la société est fixé à L-1420 Luxembourg, 117, Avenue Gaston Diderich.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. ROMANCHENKO, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 07 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/11303. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 12 avril 2016.

Référence de publication: 2016091658/142.

(160060306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

Terranola S.à.r.l, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 204.848.

L'extrait des résolutions prises par les associés en date du 23 mars 2016

- La démission de la société Lux Business Management S.à r.l. de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par les associés avec effet au 23 mars 2016.

- Est nommé gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 23 mars 2016:

* Jeffrey Miller, né le 12 juin 1971 au Minnesota, État-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 600, Montgomery Street, CA9411 San Francisco, Californie, État-Unis d'Amérique.

- Est nommé gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 23 mars 2016:

* Lucinda Clifton-Bryant, née le 18 octobre 1977 à Acchen, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

* Peter van Opstal, né le 12 février 1969 à Zwijndrecht, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Luxembourg, le 24 mars 2016.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2016091665/23.

(160060280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

Terranum Corporate Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 174.009.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2016.

Référence de publication: 2016091666/10.

(160060265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

Bâloise Vie Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 54.686.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 avril 2016.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2016091846/11.

(160060790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

B&B Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 125.899.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2016091847/10.

(160061161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

Bat'Arte Renovations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7662 Medernach, 5A, rue d'Ermsdorf.

R.C.S. Luxembourg B 200.000.

Résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue au siège social le 12 avril 2016

En vertu d'un contrat de cession de parts sociales, la société Caesar Carrelage SàRL (anciennement sous la dénomination Masigrés SàRL) - numéro auprès du RCS B 175407 - sise à L-5424 GOSTINGEN - 4, Rue Bildgen - représentée par son gérant technique Monsieur César Augusto DA SILVA RODRIGUES a cédé à Monsieur DA SILVA RODRIGUES César Augusto demeurant à L- 5424 GOSTINGEN - 4, Rue Bildgen - trente neuf (39) parts sociales émises par la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Medernach, le 13 avril 2016.

Pour la société

Référence de publication: 2016091848/15.

(160060957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

BlueJay Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 202.622.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 29 janvier 2016.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016091850/13.

(160061226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

BlueJay Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 197.521.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 29 janvier 2016.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016091851/13.

(160061225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

Boise European Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.001,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 164.553.

—
Rectificatif du dépôt L160059041 datant du 08 avril 2016

Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2016.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2016091852/15.

(160061469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

Bombardier Transportation Financial Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 159.272.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 20 janvier 2016.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016091853/13.

(160060882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

Bottega S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 614.285,71.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 203.156.

—
In the year two thousand and sixteen, on the nineteenth day of February.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

Appeared the following:

Digital Portfolio Holdings, LLC, a limited liability company governed by the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 16192 Coastal Highway, Lewes, DE 19958, United States of America, registered with the Delaware Department of State, Division of Corporations under file number 5762622 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, with professional address in Pétange, pursuant to a power of attorney, which, after having been signed *ne varietur* by its holder and the undersigned notary, will be appended to the present deed for registration purposes.

The appearing party, represented as indicated above, declares that it currently holds the entire share capital of Bottega S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on 23 December 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, with a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), with its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 203156 (the "Company"). The Company's articles of association have not been amended since the incorporation of the Company.

The appearing party, represented as indicated above, further declares that the agenda on which resolutions are to be passed is as follows:

Agenda

1. Waiver of convening notice.
2. Change of the nominal value of the shares of the Company from one hundred twenty-five euros (EUR 125) to one eurocent (EUR 0.01).
3. Increase of the Company's share capital by an amount of six hundred one thousand seven hundred eighty-five euros and seventy-one cents (EUR 601,785.71), thereby raising it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) to six hundred fourteen thousand two hundred eighty-five euros and seventy-one cents (EUR 614,285.71);
4. Issuance of sixty million one hundred seventy-eight thousand five hundred seventy-one (60,178,571) new ordinary shares, with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each;
5. Subscription of sixty million one hundred seventy-eight thousand five hundred seventy-one (60,178,571) new ordinary shares of the Company with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each and payment in full of the nominal value of such new ordinary shares, along with a total share premium in the amount of twenty-seven million seven hundred ninety thousand one hundred three euros and fifteen cents (EUR 27,790,103.15) by the Sole Shareholder, Cimcorp, Inc. and Midas Medici Group Holdings, Inc. by means of a contribution in kind consisting of shares and quotas respectively in Cimcorp Comércio Internacional e Informática S.A. and Cimcorp Comércio e Serviços de Tecnologia de Informática Ltda and approval of the valuation of such contribution in kind;
6. Amendment of article 6 of the Company's articles of association in order to reflect the resolutions to be adopted under the above items which shall now read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The capital is set at six hundred fourteen thousand two hundred eighty-five euros and seventy-one cents (EUR 614,285.71) represented by sixty-one million four hundred twenty-eight thousand five hundred seventy-one (61,428,571) ordinary shares of a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each.

The shareholder(s) owning ordinary shares will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium paid upon subscription of the ordinary shares they hold respectively.

Any share premium paid on ordinary shares by a shareholder shall be booked in an ordinary shares' share premium account in relation to the ordinary shares held by such shareholder and such share premium shall remain attached to the ordinary shares held by such shareholder and upon which the share premium was paid."

Thereafter, the appearing party, duly represented as indicated above, passes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented by the Sole Shareholder, the Sole Shareholder waives the convening formalities, the Sole Shareholder represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda of this meeting which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the nominal value of the shares of the Company from one hundred twenty-five euros (EUR 125) to one eurocent (EUR 0.01) so that the share capital of the Company is composed of one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of six hundred one thousand seven hundred eighty-five euros and seventy-one cents (EUR 601,785.71), thereby raising it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), to six hundred fourteen thousand two hundred eighty-five euros and seventy-one cents (EUR 614,285.71).

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to issue sixty million one hundred seventy-eight thousand five hundred seventy-one (60,178,571) new shares, with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each (the "New Shares").

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to approve and accept the following subscription and payment of the New Shares as set out below:

The Sole Shareholder declares to subscribe to thirty-five million one hundred seventy-eight thousand five hundred seventy-one (35,178,571) New Shares and fully pays up the nominal value of such shares as well as an aggregate share premium of sixteen million four hundred eighty-five thousand two hundred sixty-four euros and sixty-six cents (EUR 16,485,264.66), which shall remain attached to the New Shares subscribed by the Sole Shareholder, by means of a contribution in kind to the Company ("Contribution in Kind I") consisting of one million six hundred sixty-four thousand seven hundred fifty-nine (1,664,759) quotas, with a nominal value of one Brazilian Real (BRL 1) each, held by the Sole Shareholder in Cimcorp Comércio e Serviços de Tecnologia de Informática Ltda, a limited liability company existing under the laws of the Federative Republic of Brazil, having its principal place of business at Avenida Morumbi 6901, Suite 14, 05650-002

São Paulo, Brazil and registered with the Board of Trade of the State of São Paulo under number 35.216.820.307 ("Cimcorp Ltda").

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, declared that it is the sole owner of the Contribution in Kind I and that there exist no impediments to the free transferability of the Contribution in Kind I to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of Contribution in Kind I to the Company.

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, further declares that the value of the Contribution in Kind I has been certified at sixteen million eight hundred thirty-seven thousand fifty euros and thirty-seven cents (EUR 16,837,050.37) in a declaration of contribution signed by the representative of the Sole Shareholder.

Proof of the Sole Shareholder's title to Contribution in Kind I has been shown to the Company.

Cimcorp, Inc., a company governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, Mary Street, P.O. Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands ("Subscriber I"),

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, pursuant to a power of attorney, which, after having been signed ne varietur by its holder and the undersigned notary, will be appended to the present deed for registration purposes, declares to subscribe to seven hundred fourteen thousand two hundred eighty-six (714,286) New Shares and fully pays up the nominal value of such shares as well as an aggregate share premium of three hundred twenty-two thousand nine hundred ninety-five euros and thirty-eight cents (EUR 322,995.38), which shall remain attached to the New Shares subscribed by Subscriber I, by means of a contribution in kind to the Company ("Contribution in Kind II") of nineteen million two hundred twenty-seven thousand three hundred forty-five (19,227,345) shares without nominal value, held by Subscriber I in Cimcorp Comércio Internacional e Informática S.A., a corporation existing under the laws of the Federative Republic of Brazil, having its principal place of business at Rua Paraíba 1323, 3rd floor, 30130-141 Belo Horizonte, Brazil, registered with the Board of Trade of the State of Minas Gerais under number 3130010845-7 ("Cimcorp SA").

Subscriber I, acting through its duly appointed attorney-in-fact, declares that it is the sole owner of the Contribution in Kind II and that there exist no impediments to the free transferability of the Contribution in Kind II to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind II to the Company.

Subscriber I, acting through its duly appointed attorney-in-fact, further declares that the value of the Contribution in Kind II has been certified at three hundred thirty thousand one hundred thirty-eight euros and twenty-four cents (EUR 330,138.24) in a declaration of contribution signed by the representative of Subscriber I.

Proof of Subscriber I's title to the Contribution in Kind II has been shown to the Company.

Midas Medici Group Holdings, Inc., a corporation governed by the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America, registered with the Delaware Department of State, Division of Corporations under file number 4243289 ("Subscriber II"),

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, pursuant to a power of attorney, which, after having been signed ne varietur by its holder and the undersigned notary, will be appended to the present deed for registration purposes,

declares to subscribe to twenty-four million two hundred eighty-five thousand seven hundred fourteen (24,285,714) New Shares and fully pays up the nominal value of such shares as well as an aggregate share premium of ten million nine hundred eighty-one thousand eight hundred forty-three euros and eleven cents (EUR 10,981,843.11), which shall remain attached to the New Shares so subscribed by Subscriber II, by means of a contribution in kind to the Company ("Contribution in Kind III") of (i) eight million three hundred twelve thousand eight hundred six (8,312,806) shares without nominal value, held by Subscriber II in Cimcorp SA, and (ii) two million thirty-four thousand seven hundred five (2,034,705) quotas with a nominal value of one Brazilian Real (BRL 1) each, held by Subscriber II in Cimcorp Ltda.

Subscriber II, acting through its duly appointed attorney-in-fact, declares that it is the sole owner of Contribution in Kind III and that there exist no impediments to the free transferability of Contribution in Kind III to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of Contribution in Kind III to the Company.

Subscriber II, acting through its duly appointed attorney-in-fact, further declares that the value of Contribution in Kind III has been certified at eleven million two hundred twenty-four thousand seven hundred euros and twenty-five cents (EUR 11,224,700.25) in a declaration of contribution signed by the representative of Subscriber II. The value of each of Contribution in Kind I, Contribution in Kind II and Contribution in Kind III has been further confirmed in a declaration of recipient signed by the Company (the "Declaration"). A copy of the Declaration shall remain attached hereto for purposes of registration.

Proof of Subscriber III's title to Contribution in Kind III has been shown to the Company.

Following the subscription of the New Shares, Subscriber I and Subscriber II now join the Sole Shareholder in the general meeting of shareholders of the Company and the Sole Shareholder, Subscriber I and Subscriber II are collectively referred to as the "Shareholders".

Sixth resolution

The Shareholders resolve to amend article 6 of the Company's articles of association, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The capital is set at six hundred fourteen thousand two hundred eighty-five euros and seventy-one cents (EUR 614,285.71) represented by sixty-one million four hundred twenty-eight thousand five hundred seventy-one (61,428,571) ordinary shares of a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each.

The shareholder(s) owning ordinary shares will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium paid upon subscription of the ordinary shares they hold respectively.

Any share premium paid on ordinary shares by a shareholder shall be booked in an ordinary shares' share premium account in relation to the ordinary shares held by such shareholder and such share premium shall remain attached to the ordinary shares held by such shareholder and upon which the share premium was paid." The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party hereto, the present deed has been drawn up in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in the event of discrepancy between the English and French versions, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Pétange, on the date indicated at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing party's proxyholder, whose full name, civil status and residence are known to the notary, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le dix-neuf février.

Par devant Nous, Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Digital Portfolio Holdings, LLC, une société à responsabilité limitée régie par les lois de l'État du Delaware, États-Unis, ayant son siège social au 16192 Coastal Highway, Lewes, DE 19958, États-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du registre des sociétés du Département d'État du Delaware, Section des Sociétés sous le numéro 5762622 (l'«Associé Unique»),

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration qui après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare qu'elle détient actuellement toutes les parts sociales émises par Bottega S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, par acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 23 décembre 2015, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 203156 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

La partie comparante, représentée comme indiquée ci-dessus, déclare en outre que l'ordre du jour sur lequel des résolutions doivent être prises est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation à toute formalité de convocation préalable;
2. Changement de la valeur nominale des parts sociales de la Société de cent vingt-cinq euros (125 EUR) à un centime d'euro (0,01 EUR);
3. Augmentation du capital social de la Société par un montant de six cent un mille sept cent quatre-vingt-cinq euros et soixante et onze centimes (601.785,71 EUR), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) à six cent quatorze mille deux cent quatre-vingt-cinq euros et soixante et onze centimes (614.285,71 EUR);
4. Emission de soixante millions cent soixante-dix-huit mille cinq cent soixante et onze (60.178.571) nouvelles parts sociales ordinaires avec une valeur nominale de un centime d'euro (0,01 EUR) chacune;
5. Souscription de soixante millions cent soixante-dix-huit mille cinq cent soixante et onze (60.178.571) nouvelles parts sociales ordinaires de la Société avec une valeur nominale de un centime d'euro (0.01 EUR) chacune et paiement intégral de la valeur nominale de ces nouvelles parts sociales ordinaires, ainsi que d'une prime d'émission totale d'un montant de vingt-sept millions sept cent quatre-vingt-dix mille cent trois euros et quinze centimes (EUR 27.790.103,15) par l'Associé Unique, Cimcorp, Inc. et Midas Medici Group Holdings, Inc. par voie d'apport en nature consistant d'actions et quotas de Cimcorp Comércio Internacional e Informática S.A. et de Cimcorp Comércio e Serviços de Tecnologia de Informática Ltda et approbation de l'évaluation d'un tel apport en nature;
6. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions devant être prises sur les points de l'ordre du jour ci-dessus et qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. Capital social.** Le capital est fixé à six cent quatorze mille deux cent quatre-vingt-cinq euros et soixante et onze centimes (614.285,71 EUR) représenté par soixante et un millions quatre cent vingt-huit mille cinq cent soixante et onze (61.428.571) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de un centime d'euro (0,01 EUR) chacune.

Les associés qui détiennent des parts sociales ordinaires auront exclusivement droit à tous les droits attachés à la prime d'émission versée lors de la souscription des parts sociales ordinaires qu'ils détiennent respectivement.

Toute prime d'émission payée sur les parts sociales ordinaires par un associé doit être comptabilisée sur un compte de prime d'émission de parts sociales ordinaires concernant les parts sociales ordinaires détenues par cet associé et cette prime d'émission restera attachée aux parts sociales ordinaires détenues par cet associé et sur lesquelles la prime d'émission a été payée."

Par la suite, la partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a pris les décisions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représenté par l'Associé Unique, l'Associé Unique renonce à tout droit de convocation préalable, l'Associé Unique représenté considère avoir été dûment convoqué et déclare avoir une connaissance parfaite de l'ordre du jour de cette assemblée qui lui a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de changer la valeur nominale des parts sociales de la Société de cent vingt-cinq euros (125 EUR) à un centime d'euro (0,01 EUR), afin que le capital social de la Société soit composé de un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales avec une valeur nominale de un centime d'euro (0,01 EUR) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de six cent un mille sept cent quatre-vingt-cinq euros et soixante et onze centimes (601.785,71 EUR), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (12.500 EUR) à six cent quatorze mille deux cent quatre-vingt-cinq euros et soixante et onze centimes (614.285,71 EUR).

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'émettre soixante millions cent soixante-dix-huit mille cinq cent soixante et onze (60.178.571) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de un centime d'euros (0,01 EUR) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver et d'accepter les souscriptions suivantes et le paiement des Nouvelles Parts Sociales tel que décrit ci-dessous:

L'Associé Unique déclare souscrire à trente-cinq millions cent soixante-dix-huit mille cinq cent soixante et onze (35.178.571) Nouvelles Parts Sociales et paie intégralement la valeur nominale de ces parts sociales, ainsi qu'une prime d'émission d'un montant total de seize millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille deux cent soixante-quatre euros et soixante-six centimes (16.485.264,66 EUR), qui restera attachée aux Nouvelles Parts Sociales souscrites par l'Associé Unique, par voie d'apport en nature à la Société («Apport en Nature I») d'un million six cent soixante-quatre mille sept cent cinquante-neuf (1.664.759) quotas avec une valeur nominale de d'une réal brésilien (BRL 1) chacune, détenues par l'Associé Unique dans Cimcorp Comércio e Serviços de Tecnologia de Informática Ltda, une société à responsabilité limitée existant sous le droit de la République fédérative du Brésil, ayant son lieu principal d'établissement à Avenida Morumbi 6901, Suite 14, 05650-002 São Paulo, Brésil et immatriculée auprès du registre des sociétés de São Paulo sous le numéro 35.216.820.307 («Cimcorp Ltda»).

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, déclare qu'il est l'unique propriétaire de l'Apport en Nature I et qu'il n'existe aucun obstacle au libre transfert de l'Apport en Nature I à la Société sans restriction ni limitation et que des instructions valides ont été données pour entreprendre les formalités de notifications et d'enregistrements ainsi que les autres formalités nécessaires pour réaliser un transfert d'Apport en Nature I valide à la Société.

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, déclare en outre que la valeur de l'Apport en Nature I a été certifié à seize millions huit cent trente-sept mille cinquante euros et trente-sept centimes (16.837.050,37 EUR) dans une déclaration de contribution signée par le mandataire de l'Associé Unique.

Preuve de la détention de l'Apport en Nature I par l'Associé Unique a été montrée à la Société.

Cimcorp, Inc., une société existant sous le droit des Îles Caïmans et ayant son siège social au c/o Walkers SPV Limited, Walker House, Mary Street, P.O Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Îles Caïmans («Souscripteur I»),

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, en vertu d'une procuration qui après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

déclare souscrire à sept cent quatorze mille deux cent quatre-vingt-six (714.286) des Nouvelles Parts Sociales et paie intégralement la valeur nominale de ces parts sociales, ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de trois cent vingt-deux

mille neuf cent quatre-vingt-quinze euros et trente-huit centimes (322.995,38 EUR) qui restera attachée aux Nouvelles Parts Sociales souscrites par le Souscripteur I, par un apport en nature à la Société ("Apport en Nature II") de dix-neuf millions deux cent vingt-sept mille trois cent quarante-cinq (19,227,345) actions sans valeur nominale, détenues par le Souscripteur I dans Cimcorp Comércio Internacional e Informática S.A., une société existant sous le droit de la République fédérative du Brésil, ayant son lieu principal d'établissement à Rua Paraíba 1323, 3ième étage, 30130-141 Belo Horizonte, Brésil et immatriculée auprès du registre des sociétés de l'Etat du Minas Gerais sous le numéro 3130010845-7 («Cimcorp SA»).

Le Souscripteur I, représenté par son mandataire, déclare être le propriétaire unique de l'Apport en Nature II et qu'il n'existe aucun obstacle au libre transfert de l'Apport en Nature II à la Société sans restriction ni limitation et que des instructions valides ont été données pour entreprendre les formalités de notifications et d'enregistrements ainsi que les autres formalités nécessaires pour réaliser un transfert d'Apport en Nature II valide à la Société.

Le Souscripteur I, représenté par son mandataire, déclare en outre que la valeur de l'Apport en Nature II a été certifié à trois cent trente mille cent trente-huit euros et vingt-quatre centimes (330.138,24 EUR) dans une déclaration de contribution signée par le représentant du Souscripteur I.

Preuve de la détention de l'Apport en Nature II par le Souscripteur I a été montrée à la Société.

Midas Medici Group Holdings, Inc., une société existant sous le droit de l'État du Delaware, États-Unis d'Amérique et ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, États-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Département d'État du Delaware, Section des Sociétés sous le numéro 4243289 («Souscripteur II»), représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, en vertu d'une procuration qui après avoir été signée "ne varietur" par son porteur et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

déclare souscrire à vingt-quatre millions deux cent quatre-vingt-cinq mille sept cent quatorze (24.285.714) Nouvelles Parts Sociales et paie intégralement la valeur nominale de ces parts sociales, ainsi qu'une prime d'émission d'un montant total de dix millions neuf cent quatre-vingt-un mille huit cent quarante-trois euros et onze centimes (10.981.843,11 EUR) qui restera attachée aux Nouvelles Parts Sociales souscrites par le Souscripteur II, par un apport en nature à la Société («Apport en Nature III») de (i) huit millions trois cent douze mille huit cent six (8.312.806) actions sans valeur nominale, détenues par le Souscripteur II dans Cimcorp SA et (ii) deux millions trente-quatre mille sept cents cinq (2.034.705) quotas ayant une valeur nominale d'un réal brésilien (1 BRL) chacune, détenues par le Souscripteur II dans Cimcorp Ltda.

Le Souscripteur II, représenté par son mandataire, déclare être le propriétaire unique de l'Apport en Nature III et qu'il n'existe aucun obstacle au libre transfert de l'Apport en Nature III à la Société sans restriction ni limitation et que des instructions valides ont été données pour entreprendre les formalités de notifications et d'enregistrements ainsi que les autres formalités nécessaires pour réaliser un transfert d'Apport en Nature III valide à la Société.

Le Souscripteur II, représenté par son mandataire, déclare en outre que la valeur de l'Apport en Nature III a été certifiée à onze millions deux cent vingt-quatre mille sept cents euros et vingt-cinq centimes (11.224.700,25 EUR) dans une déclaration de contribution signée par le représentant du Souscripteur II. La valeur de chacun des Apport en Nature I, Apport en Nature II et Apport en Nature III a été confirmée dans une déclaration par le destinataire signée par la Société (la «Déclaration»). Une copie de la Déclaration restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

Preuve de la détention de l'Apport en Nature III par le Souscripteur II a été montrée à la Société.

Suite à la souscription des Nouvelles Parts Sociales, le Souscripteur I et le Souscripteur II rejoignent à présent l'Associé Unique à l'assemblée générale des associés de la Société et l'Associé Unique, Souscripteur I et Souscripteur II sont dénommés collectivement les «Associés».

Sixth resolution

Les Associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **Art. 6. Capital social.** Le capital est fixé à six cent quatorze mille deux cent quatre-vingt-cinq euros et soixante et onze centimes (614.285,71 EUR) représenté par soixante et un millions quatre cent vingt-huit mille cinq cent soixante et onze (61.428.571) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de un centime d'euro (0,01 EUR) chacune.

Les associés qui détiennent des parts sociales ordinaires auront exclusivement droit à tous les droits attachés à la prime d'émission versée lors de la souscription des parts sociales ordinaires qu'ils détiennent respectivement.

Toute prime d'émission payée sur les parts sociales ordinaires par un associé doit être comptabilisée sur un compte de prime d'émission de parts sociales ordinaires concernant les parts sociales ordinaires détenues par cet associé et cette prime d'émission restera attachée aux parts sociales ordinaires détenues par cet associé et sur lesquelles la prime d'émission a été payée." Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise primera.

Dont le présent acte notarial est rédigé au Pétange, à la date indiquée au début de ce document.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire du comparant, dont les nom et prénoms, état civil et demeure sont connus du notaire, ladite personne a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 février 2016. Relation: EAC/2016/4648. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2016091854/309.

(160060788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

Batanga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 203.384.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Actionnaire unique tenue le 30 mars 2016

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission de la société SECURED INTERNATIONAL TRANSACTIONS SERVICES S.A. (en abrégé: SITS S.A.) de son poste d'Administrateur de la Société, avec effet immédiat.

2) L'Assemblée décide de nommer au poste d'Administrateur de la Société, avec effet immédiat pour une période débutant ce jour et venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'Actionnaire unique de la Société devant se tenir en 2020:

- Monsieur Francesco GIANELLA, né le 16 août 1949 à Dalpe, (Suisse), demeurant au 17, Via delle Aie, CH-6904 Lugano (Suisse).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BATANGA S.A.

Référence de publication: 2016091857/17.

(160061166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

Bati-Solutions, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1531 Luxembourg, 13, rue de la Fonderie.

R.C.S. Luxembourg B 178.970.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 17 février 2016

L'an deux mille seize, le dix-sept février, l'associé unique de la société à responsabilité limitée BATI-SOLUTIONS, susvisée, a pris la résolution suivante:

L'associé unique notifie qu'à compter de ce jour, le siège de la société est établi à:

L-1531 Luxembourg, 13, rue de la Fonderie.

Pour extrait conforme

L'associé unique

Référence de publication: 2016091858/14.

(160060912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

Belan Thomson S.à.r.l.-SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 192.843.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13.04.2016.

Pour: BELAN THOMSON S.à r.l.-SPF

Société à responsabilité limitée

Un mandataire

Référence de publication: 2016091863/13.

(160061365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

Benns sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5812 Hesperange, 2B, rue de l'Alzette.
R.C.S. Luxembourg B 182.068.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2016.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2016091864/11.

(160061476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

Blue Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 186.968.

L'an deux mille seize, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "BLUE CAPITAL S.A.", inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 186.968, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, constituée par acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1862 du 17 juillet 2014.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, clerk de notaire, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cent quatre-vingt mille (180.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cent quatre-vingt mille euros (EUR 180.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.à r.l., inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 117503, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. En conséquence, il est mis fin au mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 février 2016. Relation: 1LAC/2016/6549. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 avril 2016.

Référence de publication: 2016091866/49.

(160061312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

Blue Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 186.968.

—
CLOSURE OF LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Maître Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 23 mars 2016, enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 06 janvier 2016, 2LAC/2016/315, aux droits de soixante-quinze euro (75,- EUR), que la société anonyme BLUE CAPITAL S.A. (en liquidation), ayant son siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 186.968, constitué en date du 9 mai 2014 par acte du notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, numéro 1862 du 17 juillet 2014.

La société a été mise en liquidation en date du 19 février 2016 par acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C.

Après adoption du rapport du commissaire à la liquidation et les comptes de liquidation, l'assemblée générale donne pleine et entière décharge au liquidateur LISOLUX S.à.r.l. et au commissaire à la liquidation CeDerLux-Services S.à r.l., ayant tous les deux leur siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, pour l'accomplissement de leur fonction concernant la liquidation de la société.

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

En conséquence l'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation de la société BLUE CAPITAL S.A. (en liquidation).

Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 62.780.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2016.

Référence de publication: 2016091867/29.

(160061424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

Brandbrew S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 15, Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 75.696.

—
L'an deux mille seize,

le trente mars.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute,

s'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de «Brandbrew S.A.», une société anonyme constituée et régit selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, Breedewues, L-1259 Senningerberg, constituée suivant un acte notarié dressé le 15 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 636 du 6 septembre 2000, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75.696 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 15 janvier 2016, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée est ouverte et est présidée par Madame Rachelle CLITESSE, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg (le «Président»).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Arthur DE JOUX, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, et

l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Yannick BOMANS, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Ladite liste et les procurations, signées par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées avec le présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les deux millions cent huit mille quatre cent vingt-sept (2.108.427) actions d'une valeur au pair comptable de cent quarante-quatre US Dollars (144 USD), représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Insertion d'un second alinéa à l'article 5 des statuts de la Société;

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent quarante-quatre US Dollars (144.- USD), de manière à le porter de son montant actuel de trois cent trois millions sept cent trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-cinq US Dollars (303.739.985.- USD) à trois cent trois millions sept cent quarante mille cent vingt-neuf US Dollars (303.740.129.- USD) par l'émission d'une (1) action d'une valeur au pair comptable de cent quarante-quatre US Dollars (144.-USD) disposant des mêmes droits et obligations que les actions existantes, avec une prime d'émission d'un montant de onze milliards six cent quatre-vingt-dix millions deux cent soixante-treize mille deux cent six US Dollars (11.690.273.206.- USD) en faveur d'Anheuser-Busch InBev NV/SA.

4. Souscription et paiement par Anheuser-Busch InBev NV/SA d'une (1) action émise au moyen d'un apport en nature à la Société;

5. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Après que les actionnaires ont approuvé ce qui précède, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé que les actionnaires de la Société renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; Chacun des actionnaires reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de chacun des actionnaires dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'ajouter un deuxième alinéa à l'article CINQ (5) des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

«Les primes d'émission seront comptabilisées sur un compte de passif séparé, «primes d'émission». Le compte de prime d'émission ne peut être réduit qu'en exécution d'une décision régulière de l'assemblée générale prise conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales applicables aux modifications des statuts ou, si plus strictes, les dispositions applicables aux réductions de capital social, le cas échéant, y compris les règles protectrices des tiers.»

Troisième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent quarante-quatre US Dollars (144.- USD), de manière à le porter de son montant actuel de trois cent trois millions sept cent trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-cinq US Dollars (303.739.985.- USD) à trois cent trois millions sept cent quarante mille cent vingt-neuf US Dollars (303.740.129.- USD) par l'émission d'une (1) action d'une valeur au pair comptable, soit cent quarante-quatre US Dollars (144.- USD) (l'«Action Nouvelle»), sous réserve du versement d'une prime d'émission de onze milliards six cent quatre-vingt-dix millions deux cent soixante-treize mille deux cent six US Dollars (11.690.273.206.- USD) (la "Prime d'Emission"). Il est noté que l'emploi de la Prime d'Emission sera soumis au régime spécifique prévu à l'article 5 des statuts de la Société tel qu'amendé à la résolution 2 ci-dessus.

La souscription des actions mentionnées ci-dessus sera réalisée par voie d'un apport en nature consistant en une créance (l'«Apport») par Anheuser-Busch InBev NV/SA, une société anonyme (naamloze vennootschap) dûment constitué et valablement existante sous le droit belge, ayant son siège social à Grote Markt 1, 1000 Bruxelles, Belgique, enregistrée au registre du commerce belge sous le numéro 0417.497.106 (l'«Apporteur»).

Quatrième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur de l'Action Nouvelle et de la Prime d'Emission par voie de l'Apport à la Société.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes l'Apporteur, ici représenté par Yannick Bomans, prénommé en vertu d'une procuration sous seing-privé. L'Apporteur déclare souscrire à l'Action Nouvelle de la Société, sous réserve du paiement de la Prime d'Emission et les libérer entièrement par l'Apport qui a été mis à la disposition de la Société.

Evaluation

La valeur totale de l'Apport est de onze milliards six cent quatre-vingt-dix millions deux cent soixante-treize mille trois cent-cinquante US Dollars (11.690.273.350.- USD).

L'Apport à effectuer en échange de l'émission de l'Action Nouvelle et de la Prime d'Emission, est documenté dans un rapport d'un réviseur d'entreprise agréé luxembourgeois émis par PricewaterhouseCoopers, Société coopérative (le «Rapport d'Auditeur») daté du 30 mars 2016, qui demeurera attaché ci-joint en tant qu'Annexe 1 et dont les conclusions sont les suivantes:

«Sur la base de notre revue, aucun élément n'a attiré notre attention et qui nous porterait à croire que la valeur totale de l'Apport en Nature ne correspond pas au moins au nombre et au pair comptable, augmenté de la prime d'émission, de l'action à émettre en contrepartie.»

L'Apport est alloué comme suit:

- Cent quarante-quatre US Dollars (144.- USD) au capital social,
- Onze milliards six cent quatre-vingt-dix millions deux cent soixante-treize mille deux cent six US Dollars (11.690.273.206.- USD) à la prime d'émission.

Preuve de l'existence de l'apport

Une preuve de l'Apport a été fournie au notaire soussigné, qui le constate et le reconnaît expressément.

Cinquième résolution

Suite aux développements et résolutions précédents et l'Apport tel que décrit ci-dessus ayant été entièrement réalisé il est décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante, uniquement en français:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à trois cent trois millions sept cent quarante mille cent vingt-neuf US Dollars (303.740.129.- USD), divisé en deux millions cent huit mille quatre cent vingt-huit (2.108.428) actions sans indication de valeur nominale, intégralement libérées.

Les primes d'émission seront comptabilisées sur un compte de passif séparé, «primes d'émission». Le compte de prime d'émission ne peut être réduit qu'en exécution d'une décision régulière de l'assemblée générale prise conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales applicables aux modifications des statuts ou, si plus strictes, les dispositions applicables aux réductions de capital social, le cas échéant, y compris les règles protectrices des tiers.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital social, s'élève à environ six mille cinq cents euros.

DONT ACTE, aucune autre affaire n'ayant à être traitée, la séance est levée, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le jour en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les deux textes, la version française fera foi.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and sixteen,
on the thirtieth day of March.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Brandbrew S.A.", a "société anonyme" incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15 Breedewues, L-1259 Senningerberg, incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 15 May 2000, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 636 on 6 September 2000, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 75.696 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of the notary Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, dated 15 January 2016, not yet published in the Memorial.

The meeting is opened and is presided over in the chair by Mrs Rachelle CLITESSE, employee, with professional address in Luxembourg (the “Chairman”).

The Chairman appoints as secretary Mr Arthur DE JOUX, employee, with professional address in Luxembourg, and elects as scrutineer Mr Yannick BOMANS, employee, with professional address in Luxembourg.

The Chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, all 2,108,427 (two million one hundred eight thousand four hundred twenty-seven) shares having a par value of one hundred forty-four (USD 144.-), representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholders expressly state that they have been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of convening notice;
2. Insertion of a second paragraph to article 5 of the articles of association of the Company;
3. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred forty-four United States Dollars (USD 144.-) so as to raise it from its current amount of three hundred three million seven hundred thirty-nine thousand nine hundred eighty-five United States Dollars (USD 303,739,985.-) to three hundred three million seven hundred forty thousand one hundred twenty-nine United States Dollars (USD 303,740,129.-) by the issuance of one (1) share having a par value of one hundred forty-four (USD 144) vested with the same rights and obligations as the existing shares, together with a share premium of eleven billion six hundred ninety million two hundred seventy-three thousand two hundred six United States Dollars (USD 11,690,273,206.-) in favor of Anheuser-Busch InBev NV/SA;
4. Subscription and payment by Anheuser-Busch InBev NV/SA of the one (1) share issued by way of a contribution in kind to the Company;
5. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting; each shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of each shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

The shareholders resolved to add a second paragraph to article FIVE (5) of the articles of association of the Company which shall henceforth be read only in French as follows:

«Les primes d’émission seront comptabilisées sur un compte de passif séparé, «primes d’émission». Le compte de prime d’émission ne peut être réduit qu’en exécution d’une décision régulière de l’assemblée générale prise conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales applicables aux modifications des statuts ou, si plus strictes, les dispositions applicables aux réductions de capital social, le cas échéant, y compris les règles protectrices des tiers.»

which has the following meaning in English:

“The share premium will be booked on a separate equity account, i.e., “share premiums”. The share premium account can only be reduced via a regular decision of the shareholders in accordance with the rules of the Commercial Companies law applicable for an amendment of the Articles or if more strict in accordance with the rules applicable to a capital reduction, which may include specific rules for the protection of third party stakeholders.”

Third resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred forty-four United States Dollars (USD 144.-), so as to raise it from its current amount of three hundred three million seven hundred thirty-nine thousand nine hundred eighty-five United States Dollars (USD 303,739,985.-) to three hundred three million seven hundred forty thousand one hundred twenty-nine United States Dollars (USD 303,740,129) by the issuance of one (1) share at its par value, being one hundred forty-four (USD 144.-) (the “New Share”), subject to the payment of a share premium of eleven billion six hundred ninety million two hundred seventy-three thousand two hundred six United States Dollars (USD 11,690,273,206.-) (the “Share Premium”). It is noted that the use of this Share Premium will be governed by the specific regime provided by article 5 of the articles of association of the Company as amended under resolution 2 above.

The subscription of shares described above shall be satisfied by way of a contribution in kind consisting of a claim (the "Contribution") by Anheuser-Busch InBev NV/SA, a public limited liability company (naamloze vennootschap/société anonyme) duly incorporated and validly existing under the laws of Belgium, having its registered office at Grote Markt 1, 1000 Brussels, Belgium, registered with the Belgian trade register under number 0417.497.106 (the "Contributor").

Fourth resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Share and of the Share Premium by the Contribution to the Company.

Contributor's intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Yannick Bomans, prenamed by virtue of a proxy under private seal. The Contributor declares to subscribe for the New Share in the Company, subject to the payment of the Share Premium and to fully pay them up by the Contribution which has been put at the disposal of the Company.

Evaluation

The total value of the Contribution is eleven billion six hundred ninety million two hundred seventy-three thousand three hundred fifty United States Dollars (USD 11,690,273,350.-).

The Contribution to be made in exchange for the issuance of the New Share and of the Share Premium, is documented in a Luxembourg independent qualified auditor's report from PricewaterhouseCoopers, Société coopérative (the "Audit Report") dated 30 March 2016, which will remain hereafter attached as Schedule 1 and which conclusions are as follow:

"Based on our review nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the Contribution in Kind does not correspond at least to the number and the par value, increased by the share premium, of the share to be issued in counterpart."

The Contribution is allocated as follows:

- One hundred forty-four United States Dollars (USD 144.-) to the share capital,
- Eleven billion six hundred ninety million two hundred seventy-three thousand two hundred six United States Dollars (USD 11,690,273,206.-) to the share premium.

Evidence of the contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary, who expressly recognizes and states this.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution described above having been fully carried out it is resolved to amend Article 5 of the Articles, which shall henceforth be read only in French as follows:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à trois cent trois millions sept cent quarante mille cent vingt-neuf US Dollars (303.740.129.- USD), divisé en deux millions cent huit mille quatre cent vingt-huit (2.108.428) actions sans indication de valeur nominale, intégralement libérées.

Les primes d'émission seront comptabilisées sur un compte de passif séparé, «primes d'émission». Le compte de prime d'émission ne peut être réduit qu'en exécution d'une décision régulière de l'assemblée générale prise conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales applicables aux modifications des statuts ou, si plus strictes, les dispositions applicables aux réductions de capital social, le cas échéant, y compris les règles protectrices des tiers."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at six thousand five hundred Euros.

There being no further business, the meeting is declared closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, said appearing persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between both texts, the French version will prevail.

Signé: R. CLITESSE, A. DE JOUX, Y. BOMANS, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 01 avril 2016. Relation: EAC/2016/8070. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2016091869/236.

(160061477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

Brasserie Jacques, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7347 Steinsel, 5, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 126.550.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille seize, le quatre avril.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

A COMPARU:

Monsieur Jacques LANDUYT, restaurateur, né le 19 décembre 1986 à Luxembourg, demeurant à L-6210 Consdorf, 58, route de Luxembourg,

ici représenté par Madame Carmen LANDUYT KILL, pensionnée, demeurant à L-7249 Bereldange, 18, rue des Roses, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations:

I.- La société à responsabilité limitée "BRASSERIE JACQUES", établie et ayant son siège social à L-7347 Steinsel, 5, Rue de la Libération, (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 126550 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1115 du 9 juin 2007.

II.- Le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq parts euros (EUR 125.-).

III.- Le comparant, représenté comme dit ci-avant, est devenu successivement propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'"Associé Unique");

IV.- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'Associé Unique prononce, avec effet immédiat, la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

V.- Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

VI.- Qu'en sa capacité de liquidateur de la Société, l'Associé Unique requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que l'Associé Unique est investi de tous les éléments actifs de la Société et déclare reprendre de manière irrévocable tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour;

VIII.- Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat;

X.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à L-6210 Consdorf, 58, route de Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000.-) et le comparant, en tant qu'associé unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. LANDUYT KILL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 6 avril 2016. 2LAC/2016/7404. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Yvette THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 13 avril 2016.

Référence de publication: 2016091870/53.

(160061454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

CaixaBank Global SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 60, J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 179.158.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société le 12 avril 2016

Résolution 4:

L'assemblée prend note de la démission de M Guillermo Hermida Lazcano et M William Jones en date du 16 décembre 2015.

L'assemblée décide de ratifier la cooptation de M. Francisco Javier Estrada Fernández Hontoria, résidant professionnellement au Paseo Recoletos 37, Madrid, 28004, Spain, en date du 16 décembre 2015 en remplacement de M. Guillermo Hermida Lazcano, en qualité d'administrateur de la Société.

L'assemblée décide de ratifier la cooptation de of M. Jean-Michel Loehr, résidant professionnellement au 15, Parc Lesigny, L-5753 Frisange, Luxembourg, en date du 16 décembre 2015 en emplacement de M William Jones en qualité d'administrateur de la Société.

L'assemblée décide de reconduire le mandat des administrateurs en fonction pour un terme venant à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017, soit:

- M. Francisco Javier Estrada Fernández Honotoria
- M Juan Pedro Bernal Aranda
- M. Jean-Michel Loehr,
- M Henry Cannell Kelly
- Mme Michèle Eisenhuth

Résolution 5:

L'assemblée décide de reconduire le mandat de Deloitte Audit, en sa qualité de réviseur d'entreprises agréé de la Société pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Référence de publication: 2016091871/28.

(160061139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

Arc Global II (UK) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 197.949.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-fifth of March,

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED

ARC Global II (Midco) S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, having a share capital of EUR 15,000 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 201048 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Sara Lecomte, private employee, with professional address in Redange-sur-Attert, by virtue of a proxy, which, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declares that it currently holds all the shares issued by ARC Global II (UK) Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 197949 (the "Company"). The Company's articles of incorporation (the "Articles") have not been amended since its incorporation.

The appearing party, represented as above stated, in its capacity of Sole Shareholder of the Company, then passes the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend Article 3 (Object) of the Articles, which shall forthwith read as follows:

“The purpose of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of stakes, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such shareholdings.

This includes without limitation the investment in, acquisition and disposal of, grant or issuance (without a public offering) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited-liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, as well as obligations (including without limitation synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable asset in any form or of any kind. The Company may also acquire, sell, manage and promote all sorts of real estate located in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security as well as any form of indemnity, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including without limitation the extension of advances, loans, money deposits and credit as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same type of assistance to undertakings that form part of the same group to which the Company belongs or to third parties, provided that doing so is in the Company's interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial transactions and engage in such other activities as it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of its corporate purpose.

Notwithstanding the foregoing, the Company shall not enter into any transaction that would cause it to be engaged in a regulated activity or one that requires the Company to have a licence.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever as a result of the present deed estimated at approximately nine hundred euros (EUR 900.-) shall be borne by the Sole Shareholder.

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party's proxyholder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxyholder signed together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-cinq mars

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU

ARC Global II (Midco) S.à.r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, ayant un capital de social de 15.000 EUR, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 201048 (l'“Associé Unique”),

ici représentée par Sara Lecomte, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration qui, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré qu'elle détient actuellement toutes les parts sociales émises par ARC Global II (UK) Holdings S.à.r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, ayant un capital de social de 12.500 EUR, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197949 (la “Société”). Les statuts de la Société (les “Statuts”) n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

La partie comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, en sa qualité d'Associé Unique de la Société, a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 3 (Objet Social) des Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

“La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, directe ou indirecte et la détention de ces participations, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de ces participations.

Ceci inclut sans limitation l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, notes, certificats de créance et autres titres de créance, parts sociales, bons de souscriptions et autres droits ou instruments de capitaux, y compris sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (y compris sans limitation des engagements relatifs à des titres synthétiques) des sociétés, entités ou autres personnes morales.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme. La Société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (y compris sans limitation l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits, ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social de la Société et n'engendre pas l'obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de son objet social.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession d'une autorisation spécifique."

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces en raison de cet acte estimés à environ neuf cents euros (EUR 900,-) seront réglés par l'Associé Unique.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare par la présente que, sur demande de la partie comparante, le présent acte a été dressé en langue anglaise, suivi d'une traduction en langue française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte, ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, état civil et demeure, ce mandataire a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 31 mars 2016. Relation: DAC/2016/5034. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 12 avril 2016.

Référence de publication: 2016091823/120.

(160060835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

Atterbury S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 122.782.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 avril 2016.

Référence de publication: 2016091792/10.

(160060917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

Avery Dennison Luxembourg Sales S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4801 Rodange, Zone Industrielle P.E.D..

R.C.S. Luxembourg B 135.222.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 31 mars 2016

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société que:

1) L'Associé unique a accepté la démission de Monsieur Huibert Nicolaas van Gijn de son mandat de gérant de la Société avec effet au 31 mars 2016;

2) Madame Patricia Horreaux, née le 14 mai 1968 à Watermael-Boitsfort (Belgique), ayant son adresse professionnelle à Zone Industrielle P.E.D. L-4801 Rodange (Luxembourg), est nommé avec effet au 31 mars 2016, pour une durée illimitée, gérant de la Société, en remplacement de Monsieur Huibert Nicolaas van Gijn.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2016.

Référence de publication: 2016091802/17.

(160061395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

Amazon Europe Holding Technologies S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 101.270.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 03 mars 2016.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016091780/13.

(160061221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

Silver Arrow B 2007 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 5.602.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 132.993.

In the year two thousand and sixteen, on the sixth day of April,

before us, Maître Edouard Delosch, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

TAMWEEVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, under number B 93081 ("Tamweelview"),

hereby represented by Maître Catherine KREMER, lawyer, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 4 April 2016.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

Tamweelview has requested the undersigned notary to record that Tamweelview is the sole shareholder of Silver Arrow B 2007 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of four million twenty-seven thousand five hundred pound sterling (GBP 4,027,500.-), with registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 2 October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2732 of 27 November 2007 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 132993 ("Silver Arrow B"). The articles of incorporation of Silver Arrow B have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary dated 16 February 2016, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Tamweelview, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To consider and, if thought fit, increase the corporate capital of Silver Arrow B by an amount of one million five hundred seventy-five thousand pound sterling (GBP 1,575,000.-) so as to raise it from its present amount of four million twenty-seven thousand five hundred pound sterling (GBP 4,027,500.-) to an amount of five million six hundred two thousand five hundred pound sterling (GBP 5,602,500.-).

2 To consider and, if thought fit, issue fifteen thousand seven hundred fifty (15,750) new shares with a nominal value of one hundred pound sterling (GBP 100.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To consider and, if thought fit, accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of four million seven hundred twenty-five thousand pound sterling (GBP 4,725,000.-) by the sole shareholder of Silver Arrow B, and to accept full payment in cash for these new shares.

4 To consider and, if thought fit, amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of Silver Arrow B, in order to reflect the capital increase.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

In its capacity as sole shareholder of Silver Arrow B, Tamweelview resolved to increase the corporate capital of Silver Arrow B by an amount of one million five hundred seventy-five thousand pound sterling (GBP 1,575,000.-) so as to raise it from its present amount of four million twenty-seven thousand five hundred pound sterling (GBP 4,027,500.-) to an amount of five million six hundred two thousand five hundred pound sterling (GBP 5,602,500.-).

Second resolution

In its capacity as sole shareholder of Silver Arrow B, Tamweelview resolved to issue fifteen thousand seven hundred fifty (15,750) new shares of Silver Arrow B with a nominal value of one hundred pound sterling (GBP 100.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared Tamweelview represented as above mentioned.

Tamweelview declared to subscribe fifteen thousand seven hundred fifty (15,750) new shares issued by Silver Arrow B with a nominal value of one hundred pound sterling (GBP 100.-) per share, with payment of a share premium in a total amount of four million seven hundred twenty-five thousand pound sterling (GBP 4,725,000.-) and to fully pay in cash for these shares.

The amount of six million three hundred thousand pound sterling (GBP 6,300,000.-), was thus as from that moment at the disposal of Silver Arrow B, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

In its capacity as sole shareholder of Silver Arrow B, Tamweelview resolved to accept said subscription and payment and to allot the new shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

In its capacity as sole shareholder of Silver Arrow B, Tamweelview resolved to amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of Silver Arrow B in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The share capital is set at GBP 5,602,500.- (five million six hundred two thousand five hundred pound sterling), represented by 56,025 (fifty-six thousand twenty-five) shares with a nominal value of GBP 100.- (one hundred pound sterling) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by Silver Arrow B as a result of the present deed are estimated at three thousand four hundred euro (EUR 3,400.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le sixième jour du mois d'avril,

par-devant nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93081 («Tamweelview»),

représentée aux fins des présentes par Maître Catherine KREMER, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, 4 avril 2016.

Ladite procuration restera annexée aux présentes.

Tamweelview a requis le notaire instrumentant d'acter que Tamweelview est le seul et unique associé de Silver Arrow B 2007 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de quatre millions vingt-sept mille cinq cents livres sterling (GBP 4.027.500,-), dont le siège social est au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg en date du 2 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2732 du 27 novembre 2007 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132993 («Silver Arrow B»). Les statuts de Silver Arrow B ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 16 février 2016, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Tamweelview, représentée comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informée des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Examen de et, si jugé approprié, décision d'augmenter le capital social de Silver Arrow B à concurrence d'un million cinq cent soixante-quinze mille livres sterling (GBP 1.575.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre millions vingt-sept mille cinq cents livres sterling (GBP 4.027.500,-) à un montant de cinq millions six cent deux mille cinq cents livres sterling (GBP 5.602.500,-).

2 Examen de et, si jugé approprié, décision d'émettre quinze mille sept cent cinquante (15.750) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent livres sterling (GBP 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Examen de et, si jugé approprié, décision d'accepter la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre millions sept cent vingt-cinq mille livres sterling (GBP 4.725.000,-) par l'associé unique de Silver Arrow B, à libérer intégralement en espèces.

4 Examen de et, si jugé approprié, décision de modifier l'alinéa premier de l'article 8 des statuts de Silver Arrow B, afin de refléter l'augmentation de capital.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

En sa capacité d'associé unique de Silver Arrow B, Tamweelview a décidé d'augmenter le capital social de Silver Arrow B à concurrence d'un montant d'un million cinq cent soixante-quinze mille livres sterling (GBP 1.575.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre millions vingt-sept mille cinq cents livres sterling (GBP 4.027.500,-) à un montant de cinq millions six cent deux mille cinq cents livres sterling (GBP 5.602.500,-).

Deuxième résolution

En sa capacité d'associé unique de Silver Arrow B, Tamweelview a décidé d'émettre quinze mille sept cent cinquante (15.750) parts sociales nouvelles de Silver Arrow B d'une valeur nominale de cent livres sterling (GBP 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Tamweelview représentée comme indiqué ci-avant.

Tamweelview a déclaré souscrire quinze mille sept cent cinquante (15.750) parts sociales nouvelles émises par Silver Arrow B d'une valeur nominale de cent livres sterling (GBP 100,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre millions sept cent vingt-cinq mille livres sterling (GBP 4.725.000,-) et à libérer intégralement en espèces ces parts sociales.

Le montant de six millions trois cent mille livres sterling (GBP 6.300.000,-) a dès lors été à la disposition de Silver Arrow B à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

En sa capacité d'associé unique de Silver Arrow B, Tamweelview a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

En sa capacité d'associé unique de Silver Arrow B, Tamweelview a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 8 des statuts de Silver Arrow B pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social est fixé à GBP 5.602.500,- (cinq millions six cent deux mille cinq cents livres sterling), représenté par (56.025) cinquante-six mille vingt-cinq parts sociales d'une valeur nominale de GBP 100,- (cent livres sterling) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par Silver Arrow B en raison du présent acte sont évalués à trois mille quatre cents euros (EUR 3.400,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: C. KREMER, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 07 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/11301. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 12 avril 2016.

Référence de publication: 2016091613/153.

(160060297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

Guido de Nadai S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.121.600,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 77.167.

I. En date du 16 novembre 2015, l'associé Servizio Italia S.P.A., avec siège social au 7, Via Vittorio Veneto, 00187 Rome, Italie, a transféré 1.920 parts sociales à Fruchte Holdings Limited, avec siège social au 3, Themistocles Dervis Street, Julia House, 1066 Nicosia, Chypre, qui les acquiert.

II. En date du 22 décembre 2015, les transferts de parts suivants ont eu lieu:

- L'associé Simon Fiduciaria S.p.A, avec siège social au 10, Via del Carmine, 10122 Torino, Italie, a transféré 640 parts sociales à Guido De Nadai, avec adresse au 73, Via San Giovanni di Verdala, Padova, Italie, qui les acquiert;

- L'associé Simon Fiduciaria S.p.A, précité, a transféré 768 parts sociales à Daniela Giamminonni, avec adresse au 1, Via Luigi Taddei, Viganelleo, Suisse, qui les acquiert;

- L'associé Servizio Italia S.P.A., précité, a transféré 480 parts sociales à Camilo Andres Venegas, avec adresse au 94, Villa H-7, With Arjawan Street, Dubai, Emirats Arabes Unis

- L'associé Servizio Italia S.P.A., précité, a transféré 480 parts sociales à Camilo Venegas, avec adresse au 94, Villa H-7, With Arjawan Street, Dubai, Emirats Arabes Unis

- L'associé Servizio Italia S.P.A., précité, a transféré 480 parts sociales à Danilo Venegas, avec adresse au 94, Villa H-7, With Arjawan Street, Dubai, Emirats Arabes Unis

- L'associé Servizio Italia S.P.A., précité, a transféré 480 parts sociales à Anna Maria De Nadai, avec adresse au 94, Villa H-7, With Arjawan Street, Dubai, Emirats Arabes Unis

- L'associé Servizio Italia S.P.A., précité, a transféré 400 parts sociales à Alessandro Mondin, avec adresse à avec adresse au 5, Meadows, Dubai, Emirats Arabes Unis

- L'associé Servizio Italia S.P.A., précité, a transféré 400 parts sociales à Alessandra Lazzarotto, avec adresse au 5, Meadows, Dubai, Emirats Arabes Unis

III. En date du 27 janvier 2016, les transferts de parts suivantes ont eu lieu:

- L'associé Nomen Fiduciaria S.R.L., avec siège social au 10, Via del Carmine, 10122 Torino, Italie, a cédé la totalité de ses 800 parts sociales à l'associé Fruchte Holdings Limited, précité, qui les acquiert;

- L'associé Simon Fiduciaria S.p.A, précité, a cédé la totalité de ses 2.432 parts sociales à l'associé Fruchte Holdings Limited, précité, qui les acquiert;

- L'associé Delia Covezzi, avec adresse au 37, Warrington, GDNS 0000 Londres, Royaume-Uni, a cédé la totalité de ses 160 parts sociales à l'associé Fruchte Holdings Limited, précité, qui les acquiert;

- L'associé Riccardo Covezzi, avec adresse à Street 34c, Villa 70, Surrein, Dubai, Emirats Arabes Unis, a cédé la totalité de ses 160 parts sociales à l'associé Fruchte Holdings Limited, précité, qui les acquiert;

- L'associé Guido De Nadai, précité, a cédé la totalité des ses 640 parts sociales à Fruchte Holdings Limited, précité, qui les acquiert;

- L'associé Daniella Giamminonni, précité, a cédé la totalité de ses 768 parts sociales à l'associé Fruchte Holdings Limited, précité, qui les acquiert;

- L'associé Alessandro Mondin, précité, a cédé la totalité de ses 400 parts sociales à l'associé Fruchte Holdings Limited, précité, qui les acquiert;

- L'associé Alessandra Lazzarotto, précité, a cédé la totalité de ses 400 parts sociales à l'associé Fruchte Holdings Limited, précité, qui les acquiert;

- L'associé Danilo Venegas, précité, a cédé la totalité de ses 480 parts sociales à l'associé Fruchte Holdings Limited, précité, qui les acquiert;

- L'associé Camilo Venegas, précité, a cédé la totalité de ses 480 parts sociales à l'associé Fruchte Holdings Limited, précité, qui les acquiert;

- L'associé Camilo Andres Venegas, précité, a cédé la totalité de ses 480 parts sociales à l'associé Fruchte Holdings Limited, précité, qui les acquiert;

- L'associé Anna Maria De Nadai, précité, a cédé la totalité de ses 480 parts sociales à l'associé Fruchte Holdings Limited, précité, qui les acquiert;

IV. En date du 28 janvier 2016, l'associé Fruchte Holdings Limited, précité, a cédé la totalité de ses 9.600 parts sociales à Unifrutti International Holdings Limited, avec siège social au 3, Themistocles Dervis Street, Julia House, 1066 Nicosia, Chypre, qui les acquiert.

En conséquence, l'associé unique de la société est Unifrutti International Holdings Limited, précité, avec 9.600 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 avril 2016.

Référence de publication: 2016091358/60.

(160060145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

AME Life Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 41, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 30.566.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016092443/9.

(160062042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2016.

AFI.ESCA Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 175.991.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016092436/9.

(160061826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2016.
